



# PRSE 2

## Plan Régional Santé Environnement

Nord - Pas-de-Calais

2011 - 2014

Ensemble, agissons  
sur notre environnement  
pour notre santé





# Sommaire

|                                                                                                                        |         |         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Edito                                                                                                                  | — — — — | page 3  |
| Contexte et état des lieux                                                                                             | — — — — | page 4  |
| Méthodologie                                                                                                           | — — — — | page 10 |
| Suivi                                                                                                                  | — — — — | page 11 |
| Conclusion                                                                                                             | — — — — | page 11 |
| Thématiques                                                                                                            | — — — — | page 14 |
| Fiches action                                                                                                          | — — — — | page 15 |
| Fiche action 1 : prévenir les risques auditifs                                                                         |         |         |
| Fiche action 2 : réduire les nuisances sonores                                                                         |         |         |
| Fiche action 3 : isoler sans confiner                                                                                  |         |         |
| Fiche action 4 : mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air                                              |         |         |
| Fiche action 5 : prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public                           |         |         |
| Fiche action 6 : lutter contre l'habitat indigne                                                                       |         |         |
| Fiche action 7 : promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur                                 |         |         |
| Fiche action 8 : la ville durable pour tous                                                                            |         |         |
| Fiche action 9 : promouvoir une démarche développement durable dans la filière alimentation                            |         |         |
| Fiche action 10 : le jardin, objet de promotion de la santé                                                            |         |         |
| Fiche action 11 : développer les circuits alimentaires de proximité                                                    |         |         |
| Fiche action 12 : reconquérir les terrains pollués                                                                     |         |         |
| Fiche action 13 : faciliter l'accès aux données environnementales                                                      |         |         |
| Fiche action 14 : gérer les risques sanitaires dans les zones prioritaires                                             |         |         |
| Fiche action 15 : accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information |         |         |
| Fiche action 16 : améliorer les connaissances en santé environnement                                                   |         |         |
| Annexes                                                                                                                | — — — — | page 49 |
| PRSE 1 : les 22 actions                                                                                                |         |         |
| PNSE 2 : les 16 fiches actions                                                                                         |         |         |
| Synthèse des animateurs                                                                                                |         |         |
| Liste des participants                                                                                                 |         |         |
| Lexique                                                                                                                |         |         |

# Edito

La santé constitue une source essentielle de la qualité de la vie. Alors que nous publions le deuxième Plan régional santé environnement, il nous semble important de le rappeler : « la santé est un état de bien-être physique, mental et social complet et non seulement l'absence de maladies ou d'infirmité » (OMS, 2006).

Un environnement de qualité contribue à notre santé.

Améliorer la qualité des milieux (eau, air, sols), réduire les pollutions et les nuisances (bruit, insalubrité...), agir sur les changements environnementaux sont autant de moyens de maîtriser les facteurs hérités de notre histoire économique et sociale.

Nous pouvons favoriser de meilleures conditions sanitaires en agissant individuellement et collectivement à notre niveau sur les expositions environnementales.

Les questions de santé environnementale posent des problèmes bien complexes, face auxquels les scientifiques ont des difficultés à répondre, comme les pouvoirs publics et les usagers.

Investir dans les connaissances est donc nécessaire pour bien mesurer les relations et les influences entre l'homme et son environnement.

De la conférence de santé de 1999 au premier Plan régional santé environnement 2005-2009 (PRSE1) en passant par le Programme régional d'action en santé environnement 2000-2006 et le volet Santé environnement du Plan régional de santé publique 2006-2008, des progrès notables ont été obtenus. Le PRSE1 a ainsi permis de réduire les émissions industrielles et toxiques de la région, de 80% pour celles dûes au plomb ou encore aux dioxines. Les efforts de ce plan sont à poursuivre, tant les attentes exprimées par la population sont nombreuses.

Le PRSE2 est le fruit d'une volonté partagée des services déconcentrés de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil régional d'œuvrer en commun sur des priorités de santé publique spécifiquement liées à l'environnement du Nord-Pas de Calais.

Cette démarche est cohérente avec le deuxième Plan national santé environnement adopté en juin 2009. Ce dernier s'inscrit dans la dynamique du Grenelle de l'environnement et dans l'esprit de la loi de santé publique du 9 août 2004.

Ses deux axes forts sont :

- la réduction des inégalités environnementales,
- la réduction des expositions responsables des fortes pathologies.

L'élaboration du PRSE2 a été conduite en toute transparence, avec la mobilisation des acteurs locaux en santé environnement, et à la faveur d'une consultation publique. Il se décline en 16 actions, regroupées en 6 axes prioritaires : « points noirs environnementaux », « qualité de l'air », « qualité de l'alimentation », « expositions domestiques », « habitat » et « connaissances ». Nous remercions vivement l'ensemble des personnes ayant contribué à ces travaux.

Il s'agit de donner ensemble une impulsion nouvelle à l'action publique, par l'expertise, un effort de formation et d'information.

Notre environnement, notre qualité de vie comme notre santé ont besoin de tous et de chacun.



Dominique Bur  
Préfet de la région  
Nord - Pas-de-Calais



Daniel Percheron  
Sénateur du Pas-de-Calais  
Président du Conseil régional  
du Nord - Pas-de-Calais



Daniel Lenoir  
Directeur Général  
de l'Agence régionale de santé  
du Nord - Pas-de-Calais

# Contexte et état des lieux

**« La qualité de l'environnement influe-t-elle sur la santé ? » : ceci n'est plus aujourd'hui une interrogation mais bel et bien un constat mis en évidence par de nombreuses études. Il est prouvé que des expositions à des substances polluantes même à des doses faibles, peuvent avoir des effets néfastes sur la santé.**

## Les enjeux de la santé

### environnementale

- L'air que nous respirons, à l'extérieur
- comme à l'intérieur des locaux, l'eau et les
- aliments que nous ingérons, le bruit auquel
- nous sommes exposés, influent de ma-
- nière plus ou moins directe sur notre santé.
- Selon l'Organisation mondiale de la santé
- (OMS), « la santé environnementale com-
- prend les aspects de la santé humaine, y
- compris la qualité de la vie, qui sont déter-
- minés par les facteurs physiques, chimi-
- ques, biologiques, sociaux, psychosociaux
- et esthétiques de notre environnement ».
- 
- Les facteurs de risques ne sont certaine-
- ment pas encore tous identifiés, et les
- développements technologiques peuvent
- faire émerger des risques nouveaux dont
- les effets ne sont pas encore complète-
- ment maîtrisés (nanotechnologies, ondes
- magnétiques...).
- 
- Aussi, les développements de la recher-
- che en santé environnementale doivent
- être régulièrement revisités pour fournir
- des données objectivées par la méthode
- scientifique.
- Une pathologie résulte fréquemment d'une
- exposition à plusieurs facteurs. Cette dif-
- ficulté méthodologique nécessite donc de
- mieux connaître les risques tout en mettant
- en place les actions adaptées. En revan-
- che, dès lors que les éléments d'évaluation
- du risque sont suffisamment probants, il
- s'agit d'accroître les mesures de préven-
- tion et de surveillance.
- 
- Il est également primordial de développer
- une relation de confiance avec le grand
- public. Cela passe par l'information sur la
- nature des risques potentiels, l'état des
- connaissances et les actions menées,
- ainsi que par le recueil et le traitement des
- informations émanant du public.

## Du contexte international au contexte régional

### Le contexte international

- Dès 1989, l'OMS - région Europe - a initié le principe de la
- tenue de conférences ministérielles consacrées aux rela-
- tions entre l'environnement et la santé. C'est à l'occasion de
- la conférence de Francfort en 1994 que les États-membres
- ont décidé de l'élaboration de Plans nationaux d'action en
- santé environnement, s'appuyant sur un état des lieux dres-
- sé par l'OMS « Concern for Europe's Tomorrow ».
- En juin 2003, la Commission européenne a adopté la stra-
- tégie SCALE : améliorer la prise de conscience de la rela-
- tion existant entre l'environnement et la santé, plus parti-
- culièrement des enfants afin de :
- ☞ réduire, au niveau de l'Union européenne, les
- contraintes que les facteurs environnementaux font peser
- sur la santé,
- ☞ identifier et prévenir les nouvelles menaces sanitaires
- dûes à des facteurs environnementaux,
- ☞ renforcer la capacité de l'Union européenne à légiférer
- dans ce domaine.
- L'Union européenne a ensuite élaboré un plan d'action
- communautaire en matière de santé environnementale où
- le rôle des régions est largement mis en avant. Lors de la
- conférence de Parme de mars 2010, les ministres ont en
- particulier relancé une stratégie santé-environnement sur
- la protection des enfants et sur la prévention de l'impact
- sanitaire dû au changement climatique.

### Le contexte national

#### Une prise de conscience progressive

- La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAU-
- RE) du 30 décembre 1996 est un tournant dans la prise
- en compte de la dimension sanitaire de l'environnement.
- Cette loi repose sur une vision nouvelle des politiques pu-
- bliques en matière de qualité de l'air.
- ☞ Il s'agit de s'inscrire dans une politique environne-
- mentale et sanitaire, avec l'affirmation d'un droit nouveau,
- celui « reconnu à chacun à respirer un air qui ne nuise pas
- à sa santé ».
- ☞ Elle vise à mettre l'accent sur la prévention, avec
- une invitation « à économiser et à utiliser rationnellement
- l'énergie ».
- ☞ Elle cherche à donner un véritable ancrage territorial
- aux politiques de qualité de l'air au travers à la fois des

Plans régionaux de la qualité de l'air (PRQA), mais aus-

si des Plans de protection de l'atmosphère (PPA) et des

Plans de déplacements urbains (PDU).

Par ailleurs, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004, relative à la

politique de santé publique, définit comme l'un des dix do-

maines concernés par la politique de santé de la Nation :

« l'identification et la réduction des risques éventuels pour la

santé liés à des facteurs d'environnement et des conditions

de travail, de transport, d'alimentation ou de consommation

de produits et de services susceptibles de l'altérer ».

Elle a classé la santé environnementale comme l'une des

cinq priorités stratégiques pour les années 2004-2008 au

même titre que le cancer, la violence routière, le handicap

et les maladies rares.

De façon conjointe, les ministères chargés de la santé, de

l'écologie et du développement durable, ainsi que du tra-

vail ont manifesté le désir d'une approche globale et sys-

témique de la santé environnementale déclinée au niveau

régional dans un plan quinquennal.

### Le premier Plan national santé-environnement

À l'issue d'une large consultation de la société civile et des

organismes experts, le gouvernement adopte en juin 2004

le premier Plan national santé environnement (PNSE1).

Il identifie les actions que le gouvernement a décidé de

mettre en œuvre pour la période 2004 - 2008, en vue de

réduire les atteintes à la santé liées à la dégradation de

notre environnement. Il s'agit également de répondre aux

interrogations des Français sur les conséquences sanitai-

res à court et moyen termes de l'exposition à certaines

pollutions de leur environnement en améliorant la connais-

sance, la prévention et la maîtrise des risques sanitaires

liés à des facteurs environnementaux.

Ce plan d'actions est la réponse de la France aux enga-

gements pris au niveau international lors des conférences

interministérielles organisées par l'OMS.

Le PNSE1 comporte 45 actions à mettre en place pour

améliorer la connaissance, la prévention et la maîtrise des

risques sanitaires liés à des facteurs environnementaux.

Trois objectifs prioritaires sont alors fixés :

- ☞ garantir un air et une eau de bonne qualité (5 ac-
- tions),
- ☞ prévenir les pathologies d'origine environnementale
- et notamment les cancers (3 actions),
- ☞ mieux informer le public et protéger les populations
- sensibles (4 actions).

Une évaluation à mi-parcours du PNSE1 a été menée en-

tre mai 2006 et juin 2007 conformément aux engagements

du gouvernement.

À ce stade, plus de 60% des actions avaient un avance-

ment conforme aux prévisions. À l'issue de cette démar-

che, il a été proposé de faire du PNSE1 une politique pu-

blique pérenne.

Le PNSE1 a ainsi permis l'émergence de la thématique

santé-environnement et sa prise en compte par l'ensem-

ble de la société. En 2007, le baromètre santé-environne-

ment de l'INPES indiquait que plus d'un tiers (36%) de la

population avait déjà entendu parler du PNSE1.

Des résultats concrets ont été obtenus sur la période 2004-

2008, parmi lesquels :

- ☞ une réduction des émissions atmosphériques indus-
- trielles en cadmium, plomb, benzène, dioxine et chlorure
- de vinyle monomère comprise entre 50 et 85% ;
- ☞ le renforcement de la lutte contre la légionellose, avec
- une baisse de l'ordre de 20% des cas recensés entre 2005
- et 2008 ;
- ☞ des procédures de protection engagées ou réalisées
- sur près de 75% des captages d'eau potable ;
- ☞ le lancement d'enquêtes de grande ampleur sur la
- qualité de l'air dans les logements et dans les écoles et la
- proposition de premières valeurs guides par l'ANSES pour
- certaines polluants présents dans l'air intérieur (formaldé-
- hyde, monoxyde de carbone et benzène) ;
- ☞ l'impulsion d'autres plans gouvernementaux comme le
- Plan de santé au travail en 2005 ou le Plan radon en mars
- 2006 ;
- ☞ la création de l'Observatoire des résidus de pesticides
- le 28 juin 2006 et le soutien à la publication du Plan inter-
- ministériel de réduction des pesticides et du plan écophyto
- 2018 en septembre 2008 par le ministère de l'agriculture
- et de la pêche ;
- ☞ le soutien au règlement REACH, adopté par le parle-
- ment européen le 13 décembre 2006 et le renforcement
- des capacités d'évaluation des risques sanitaires des
- substances chimiques dangereuses ;
- ☞ l'élaboration d'un programme de travail national fixant
- une liste de 20 substances cancérigènes, mutagènes ou
- toxiques pour la reproduction (CMR) prioritaires, permet-
- tant d'engager les travaux d'adaptation de la réglementation
- en milieu de travail ;
- ☞ le financement, entre 2005 et 2007 de 114 projets de
- recherche en santé-environnement, pour un montant glo-
- bal d'environ 25,4M€ par l'Agence nationale de la recher-
- che (ANR) ;
- ☞ la création du site portail en santé-environnement-tra-
- vail par l'ANSES.

Dans la continuité du PNSE1, chaque région a élaboré un

Plan régional santé environnement (PRSE) qui inscrivait

les grandes actions du plan en fonction de ses particulari-

tés régionales.





**Les avancées du Grenelle de l'environnement et le Plan national de santé-environnement 2**

Dans la logique du principe de précaution, le droit de chacun « à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé » est inscrit dans la Constitution française via la Charte de l'environnement.

En 2007, le groupe de travail n° 3 « Instaurer un environnement respectueux de la santé » du Grenelle de l'environnement a posé six axes fondateurs : le principe de précaution, le principe de substitution, la prise en compte explicite de la politique environnementale en tant que composante d'une politique de santé avec un lien fort entre santé environnementale et santé de l'éco-système, la nécessité d'une gouvernance et d'une démocratie participative et enfin le principe du pollueur-payeur. Ces principes sont traduits en quatre mesures impliquant les professionnels de la santé, de l'environnement, les acteurs économiques, les collectivités territoriales et les citoyens :

- ☞ s'assurer d'une cohérence d'action globale visant à définir une harmonie entre environnement et santé humaine,
- ☞ réduire drastiquement l'émission et la dispersion dans les milieux, des polluants connus pour leur caractère nocif pour la santé,
- ☞ prévenir ou anticiper les risques liés aux produits, aux techniques et aux modifications de l'environnement,
- ☞ renforcer et partager les connaissances dans le domaine des liens entre la santé et l'environnement.

Ces quatre mesures sont déclinées en 16 objectifs (à consulter sur [www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr)).

Par nature, les questions de santé environnementale concernent l'ensemble de la population et impliquent de nombreux acteurs : associations de protection de l'environnement, de malades et de victimes, partenaires sociaux ; de nombreux ministères (développement durable, santé, travail, agriculture, économie...) et de nombreuses agences et équipes de recherche. Élaboré en collaboration avec l'ensemble de ces parties prenantes, le deuxième Plan national santé environnement (PNSE2) décline les engagements du Grenelle de l'environnement en matière de santé-environnement. Il a pour ambition de donner une vue globale des principaux enjeux et de caractériser et hiérarchiser les actions à mener pour la période 2009-2013. Il s'inscrit également dans la continuité des actions portées par le PNSE1.

La deuxième phase d'actions est aujourd'hui engagée autour de deux axes clés :

- ☞ la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé,
- ☞ la réduction des inégalités environnementales liées à

l'âge, à l'état de santé, au contexte socio-économique, à la zone d'habitation (inhomogénéité des altérations de l'environnement sur le territoire).

À l'échelle régionale, le PRSE2 est la déclinaison du PNSE2 ; il met l'accent sur les priorités régionales, tout en restant cohérent avec les plans d'actions thématiques nationaux (plan nutrition santé, plan santé travail, plan climat, plan écophyto,...).

**Le contexte régional**

L'impact de l'environnement sur la santé des habitants du Nord - Pas-de-Calais est très ancienne. Cette exposition à un environnement dégradé remonte à une histoire économique et sociale qui a fortement marqué la région au cours de ces deux derniers siècles au regard des éléments suivants :

- ☞ la densité de la population et une urbanisation intensive et extensive,
- ☞ l'importance des flux de transports de personnes et de marchandises,
- ☞ un passé industriel qui a marqué et façonné le territoire (friches, sites et sols pollués) et une activité actuelle qui reste importante,
- ☞ l'imbrication des habitats avec les industries à risque et les voies de transport,
- ☞ le morcellement du territoire par les réseaux de circulation des biens et des hommes qui menace la biodiversité et les milieux naturels,
- ☞ une situation sanitaire, économique et sociale toujours très défavorable par rapport à la moyenne nationale : un taux de chômage de près de 13%, soit environ trois points au-dessus de la moyenne nationale – une mortalité prématurée (avant 65 ans), toutes causes supérieure à la moyenne nationale de 33,6% pour les hommes et de 27,7% pour les femmes.

La région Nord - Pas-de-Calais s'est organisée pour faire face à ce constat à travers plusieurs dispositifs.

**Le Programme régional d'action en santé-environnement 2000-2006 : un dispositif précurseur**

La région a payé et paye encore un lourd tribut lié à son passé industriel. Celui-ci a modelé la géographie de son territoire, l'habitat et les caractéristiques sociales et économiques de ses habitants. Le regroupement d'industries lourdes a également favorisé la concentration de nombreuses nuisances. Elles se traduisent aujourd'hui par la présence, sur notre territoire régional, d'environ la moitié des friches industrielles et de 15% des sites pollués de France.

Ces industries, qui ont nécessité une main-d'œuvre importante, ont également favorisé, très logiquement, un habitat ouvrier dense dont les corons et courées sont des symboles. Ces logements sont anciens et parfois insalubres. La conséquence des caractéristiques de cet habitat est la présence, plus fréquente qu'ailleurs, de problèmes liés au saturnisme ou aux intoxications au monoxyde de carbone.

Fort de ce constat, le Conseil régional a lancé dès 1999 une réflexion sur les enjeux de santé-environnement. Cette démarche participative (486 personnes inscrites aux différents groupes de travail) a abouti, suite aux conclusions des États généraux de la santé et de la Conférence régionale de santé, à la mise en œuvre d'un contrat de plan État-Région pour apporter une réponse coordonnée en terme d'amélioration de la santé de la population : le Programme régional d'action en santé environnement (PRASE).

Développé entre 2000 et 2006, il est le fruit de la volonté commune du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais et de l'État de s'investir dans le domaine de la santé. Une centaine d'actions a ainsi été financée dans le cadre d'appels à projets annuels regroupés autour de quatre axes définis comme prioritaires :

- lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone,
- ☞ lutte contre le saturnisme infantile,
- ☞ lutte contre l'habitat insalubre,
- ☞ évaluation et gestion des risques sanitaires à proximité
- ☞ des sites pollués.

Suite à la publication du premier plan national santé-environnement pour la période 2004-2008, le PRASE a laissé place au premier Plan régional santé-environnement.

**Le Plan régional santé-environnement 2005-2009 : une déclinaison du 1<sup>er</sup> plan national**

Afin de décliner le PNSE1 en région, l'État a élaboré en 2005 un plan régional (PRSE1). Ce plan, intégré au Plan régional de santé publique (PRSP), a constitué un support de la politique de santé environnementale en Nord - Pas-de-Calais.

L'élaboration du PRSE1 s'est appuyée sur un comité de pilotage associant les services de l'État, le Rectorat ainsi que des établissements publics (ADEME, Agence de l'Eau Artois Picardie) et la CRAM. Pour chacune des actions, un ou plusieurs services « animateur » a été chargé du suivi spécifique en collaboration avec les différents partenaires concernés.

Ainsi, sur les 26 actions susceptibles d'être déclinées dans la région, 22 ont été retenues (voir annexe).

Deux groupes de priorité ont été définis :

- ☞ priorité 1 : action prioritaire nécessitant un dispositif

renforcé de mise en œuvre et devant être engagée dès maintenant en raison des spécificités régionales marquées (17 actions),

- ☞ priorité 2 : action pertinente ne nécessitant pas un dispositif renforcé de mise en œuvre (5 actions).

Une « fiche action » précisait pour chaque action déclinée régionalement, les enjeux et objectifs de l'action, les modalités concrètes de mise en œuvre, avec les échéances associées, les acteurs concernés, les principaux partenaires et les indicateurs de suivi.

**Quelques exemples de résultats obtenus lors du PRSE1**

- ☞ Action 1 : réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008
  - réduction de 21% de l'incidence entre 2005 et 2008
  - diminution de 5% du nombre de tours aéro-réfrigérantes
  - plus des trois quarts des établissements scolaires publics du second degré sensibilisés
- ☞ Action 7 : réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle
  - diminution des émissions suivantes (chiffres 2007) : benzène (82% par rapport à 2001), plomb (77% par rapport à 2000), cadmium (76% par rapport à 2000), dioxines (62% par rapport à 2000), monochlorure de vinyle (36% par rapport à 2001) et mercure (52% par rapport à 2000)
- ☞ Action 10 : améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses
  - plus de 85% des sites de forages protégés par DUP en 2008
- ☞ Action 13 : diminuer les risques liés à la baignade
  - 100% des sites autorisés de baignade conformes en 2008
- ☞ Action 28 : protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée
  - mise en place des concerts éducatifs « Peace and Love » dans les établissements scolaires : 19 concerts durant la durée du PRSE 1
  - plus de 200 établissements diffusant de la musique amplifiée contrôlés





**Le volet santé-environnement du Plan régional de santé publique 2006 – 2008 : une continuité inscrite dans la loi**

La loi de santé publique de 2004 impose la définition de Plans régionaux de santé publique et de leur dispositif de mise en œuvre : les Groupements régionaux de santé publique (GRSP). Ils sont constitués à minima de l'État et de l'Assurance maladie et ouverts à la représentation des collectivités territoriales.

Pour ce qui les concerne, le Conseil régional et les deux Conseils généraux, n'ayant pas adhéré au GRSP, ont signé une charte de partenariat définissant des objectifs partagés d'amélioration de la santé des habitants du Nord - Pas-de-Calais.

Néanmoins, dans la continuité des travaux engagés depuis le CPER 2000 - 2006, il a été décidé entre le GRSP et la Charte des collectivités, de rédiger ensemble, et donc de partager, les objectifs du Plan régional de santé publique.

Le but du volet santé environnement du PRSP est d'améliorer l'état de santé de la population en préservant, voire en améliorant, son environnement et particulièrement tous les lieux de vie.

**L'organisation sanitaire partenariale actuelle : vers une autonomie dans la coordination**

Depuis 2010, l'ARS, le Conseil régional et les collectivités territoriales affichent leurs objectifs propres et les déclinent dans des appels à projets distincts. Une coordination est néanmoins mise en place pour dégager une vision partagée de ce qui se fait en matière de santé publique sur les territoires du Nord - Pas-de-Calais.

Enfin, un certain nombre de domaines abordés dans le PNSE2 ne sont pas couverts par le PRSE2, mais font l'objet de plans distincts :

les risques liés aux produits phytosanitaires : le Plan Eco-phyto 2018, qui s'inscrit dans l'objectif de réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau se déploie dans la région Nord - Pas-de-Calais.

les risques liés au travail : le deuxième Plan santé au travail 2010-2014 (PST2) recherche des synergies avec l'ensemble des plans de santé publique, dont le PNSE2. Le deuxième Plan régional de santé au travail (PRST2) s'inscrit dans ce cadre. Il identifie les principaux risques et

nuisances présents à la fois dans l'environnement et dans les activités professionnelles, ainsi que les populations et secteurs concernés.

⌘ Les principales actions du PRST2 qui font le lien entre la santé environnementale et la santé au travail sont les suivantes :

Action 1.3. Décloisonner l'approche des problèmes de santé,

⌘ Action 2.1 : Prévenir les cancers professionnels et les risques liés à l'utilisation de produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, toxiques pour la Reproduction),

⌘ Action 2.2. : Prévenir les risques liés à la présence d'amiante dans les bâtiments,

Action 2.4. : Prévenir les risques liés au bruit,

Action 3.1 : Mener des actions ciblées dans les secteurs à risques (secteur du BTP, agriculture, sites Seveso seuil haut).

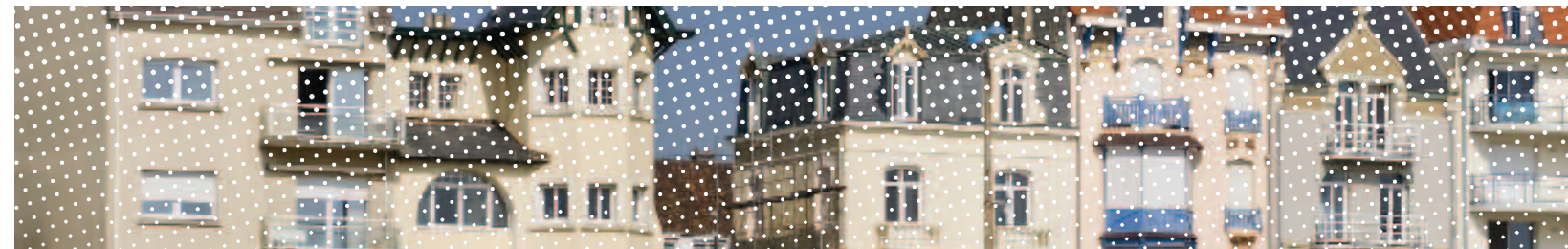
Des coopérations étendues sont d'ores et déjà engagées dans le domaine de la santé au travail. Elles associent les services de l'État et l'ARS, le Conseil régional, la CAR-SAT, la Mutualité sociale agricole, les Services de santé au travail, l'OPPBT, l'ARACT, l'ISTNF, le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur et l'Observatoire régional de santé au travail.

Le futur Projet régional de santé (PRS) de l'ARS devrait éclairer et développer les articulations entre ces plans et le PRSE2.





# Méthodologie



**Pour élaborer le PRSE2, il était nécessaire que les services déconcentrés de l'État, l'ARS et le Conseil régional définissent une organisation efficace du travail et s'entourent d'experts capables d'analyser les spécificités régionales et de proposer des solutions adaptées.**

**L'expérience du premier plan a mis en évidence la faiblesse du partenariat avec les associations et l'insuffisance d'outils de pilotage. L'élaboration du deuxième PRSE a donc tiré profit de ces enseignements.**

## Une démarche partenariale régionale

Les travaux du PRSE2 ont été lancés en région Nord - Pas-de-Calais le 12 novembre 2009. Cette manifestation a été la première étape du processus d'élaboration du plan en exposant les objectifs du projet et la méthodologie employée aux cinq collèges du Grenelle de l'environnement : État, collectivités territoriales, associations, partenaires sociaux et experts régionaux.

Suite à cette réunion de présentation des enjeux et des besoins régionaux, 170 acteurs locaux du monde de la santé-environnement ont répondu favorablement à l'invitation du Préfet de région et le président du Conseil régional. Ils ont ainsi participé dans un esprit partenarial à la réflexion, au processus d'élaboration du plan et aux propositions d'actions. Après sa création au 1<sup>er</sup> avril 2010, le directeur général de l'ARS a rejoint le co-pilotage.

## Le comité de pilotage

Comme le préconisait la circulaire nationale, une instance décisionnelle, le comité de pilotage (COPIL), présidé par l'État et l'ARS ainsi que le Conseil régional, a été mis en place. Il s'est réuni à plusieurs reprises afin d'orienter les travaux et de retenir un projet de plan sur la base des travaux des groupes de travail d'une part, et du comité de liaison, d'autre part.

## 4 groupes de travail

Dès le départ du processus d'élaboration, il est apparu primordial de le concevoir avec le souci de trouver une synergie forte entre les différents partenaires en réponse à des préoccupations locales dominantes en santé-environnement. Constitué en fonction de thématiques choisies selon des spécificités régionales, chaque groupe de travail était animé par un binôme associant un représentant des membres du co-pilotage et un expert reconnu :

- ☞ Monsieur Robert BREHON pour le groupe « Qualité de l'alimentation »,
- ☞ Madame le Professeur Isabelle ROUSSEL pour

le ☞ groupe « Qualité de l'air intérieur et extérieur », Monsieur le Professeur Paul FRIMAT pour le groupe « Expositions domestiques et professionnelles », ☞ Monsieur le Professeur Jean-Marie HAGUE-NOER pour le groupe « Points noirs environnementaux ».

De janvier à juin 2010, les groupes de travail se sont réunis trois à quatre fois. Ces six mois ont été nécessaires pour faire un état des lieux et voir émerger des orientations. Grâce aux acteurs régionaux du monde de la santé-environnement ayant participé aux quatre groupes de travail, des propositions concrètes d'actions ont été formulées selon un mode concerté de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Les groupes de travail ont rendu au COPIL la synthèse de leurs travaux en juillet 2010 selon six thématiques :

- ☞ Points noirs environnementaux
- ☞ Qualité de l'air
- ☞ Qualité de l'alimentation
- ☞ Expositions domestiques
- ☞ Habitat
- ☞ Connaissance

C'est sur cette nouvelle base que le PRSE2 a été élaboré par le comité de liaison.

## Le comité de liaison

Composé de membres de la préfecture, des services déconcentrés de l'État en région (DRAAF, DIRECCTE et DREAL), de l'ARS et du Conseil régional (Service santé et direction de l'environnement), le comité de liaison a été la cheville ouvrière du Plan. En fonction de l'actualité, il s'est réuni jusqu'à deux fois par mois afin de coordonner les réflexions ainsi que les actions des groupes de travail, d'échanger sur l'état d'avancement des travaux et de les ajuster. Le comité de liaison a également rédigé le projet de PRSE 2 et préparé les réunions du COPIL.

Garants de la cohérence des actions durant l'élaboration du Plan, les membres du comité de liaison assureront également la coordination de leur mise en œuvre notamment dans le cadre du Comité de suivi.

## Une démarche participative

Après un an de réflexion et de travaux, il est apparu essentiel de présenter les actions que l'État, ses services déconcentrés, l'ARS et le Conseil régional envisageaient de mener. Ces derniers ont choisi en novembre 2010 de restituer ces projets au cours de la 1<sup>ère</sup> Conférence régionale en santé environnement (CRSE) où l'ensemble des acteurs ayant participé aux groupes de travail étaient présents.

Cette conférence a permis également de lancer la consultation publique du projet d'actions par Internet.

L'objectif de cette consultation était multiple :

- ☞ informer des actions,
- ☞ partager et compléter les fiches actions,
- ☞ identifier des opérateurs.

C'est la raison pour laquelle une consultation la plus large possible a été souhaitée et ouverte à tous les citoyens. Relayée par la presse régionale, ces derniers ont pu laisser leurs observations pendant un mois et demi. Les résultats de la consultation ont été analysés par le comité de liaison et pris en compte dans les travaux.

Ainsi, les objectifs d'informer des actions et d'identifier des opérateurs ont été atteints. À ce titre, il a été souligné que les actions santé-environnement déjà existantes n'étaient pas assez promues et souffraient d'un déficit de communication.

Les contributeurs témoignent de leur intérêt pour les actions proposées et les opérateurs connus ont confirmé la pertinence des opérations envisagées. En revanche, il s'avère que leur contribution n'a pas apporté de plus-value à la rédaction des fiches.

## Les principaux chiffres de la consultation publique

- 3005 connexions pour 4 447 pages consultées,
- 216 connexions ont donné lieu à enregistrement,
- 53 personnes ont laissé des commentaires et /ou le souhait d'être mobilisés sur les actions qui seront mises en place :
  - 7 acteurs de santé
  - 11 associations
  - 4 collectivités territoriales
  - 2 entreprises
  - 20 particuliers
  - 2 services de l'État
  - 7 autres (journalistes, retraités, étudiants...)
- 32 issues du Nord / 21 du Pas-de-Calais
- 40 personnes interrogées ont émis le souhait de participer aux actions.





**Afin d'examiner de façon régulière les résultats des actions sur la période 2011 à 2014, un comité de suivi est mis en place. Il veille au bon déroulement des travaux entrepris.**

## Gouvernance et rôle des instances

La gouvernance du suivi du PRSE2 a pour priorité le maintien de la cohésion et de la mobilisation des acteurs autour des objectifs du plan.

Elle est formée des instances constituées lors de l'élaboration du programme d'actions : la Conférence régionale de santé environnement (CRSE) et le Comité de pilotage (COFIL).

La CRSE est le lieu de concertation et d'arbitrage des partenaires régionaux en santé-environnement. Elle tient son assemblée au moins une fois par an afin de délibérer des orientations du PRSE2. Si nécessaire, elle autorise un réajustement des programmes d'actions au vu des résultats obtenus.

Le COFIL, réunissant les représentants des services de l'État, de l'ARS et du Conseil régional organise le suivi du PRSE2. Il évalue au moins deux fois par an la performance du dispositif de suivi des actions et en rend compte à la CRSE. Il s'appuie sur les conclusions et les propositions formulées par un Comité de suivi dont il a désigné les membres. Ces derniers ont pour mission de capitaliser les données produites et d'en considérer les conditions de production (collecte, communication et publication).

## Production des données

La production des données témoigne de la responsabilité des acteurs du PRSE2 et participe aux prises de décisions des instances de suivi du PRSE2.

La réalisation de chaque action fait l'objet d'un pilotage identifié. Les pilotes sont tenus d'apprécier périodiquement la progression de l'ensemble des indicateurs attachés aux opérations qui composent l'action. Ils font état de leurs analyses auprès des membres du Comité de suivi par l'intermédiaire de tableaux de bord.

## Communication

Les bilans des travaux du PRSE2, intermédiaires et finaux, seront réalisés et validés en réunions du CRSE.

Leur diffusion auprès du public sera assurée notamment par l'intermédiaire des portails internet des institutions partenaires.

# Conclusion

La collaboration de très grande qualité au PRSE2 des différents acteurs du monde de la santé-environnement en région Nord - Pas-de-Calais a concouru à la prise en compte des spécificités et des enjeux régionaux, géographiques, démographiques et sociaux. Cette démarche partenariale dans un cadre concerté est un gage de réussite et de garantie d'efficacité de ce futur Plan.

Par ailleurs, il faut souligner qu'un certain nombre de domaines ne sont pas couverts par le PRSE2 comme par exemple la santé au travail. Ce choix est justifié par l'élaboration en parallèle d'un certain nombre de plans. Par conséquent, une articulation se fera avec

entre le PRSE2 et notamment le deuxième Plan régional de santé au travail, le plan écophyto 2018 ainsi que le futur Projet régional de santé.



# Les thématiques

### Points noirs environnementaux

L'identification et la gestion des points noirs environnementaux constituent des engagements forts du deuxième Plan national santé environnement. En effet, la dégradation du cadre de vie fait naître des menaces pour la santé publique. Afin de mieux cibler l'action des pouvoirs publics et prévenir les populations des risques encourus, les acteurs régionaux concernés doivent se mobiliser. L'objectif est de détecter et d'investiguer les zones d'inégalités environnementales sur le territoire pour en évaluer les effets sanitaires, définir et mettre en œuvre les mesures adaptées de remédiation.

#### Fiches associées

- N° 2 : Réduire les nuisances sonores
- N° 12 : Reconquérir les terrains pollués
- N° 13 : Faciliter l'accès aux données environnementales
- N° 14 : Gérer les risques sanitaires dans les zones prioritaires

### Qualité de l'air

La qualité de l'air a de nombreux effets sur la santé humaine, mais affecte surtout l'appareil respiratoire et l'appareil cardiovasculaire. Les réactions individuelles aux polluants atmosphériques varient selon le type d'agent auquel les personnes sont exposées, le degré d'exposition, ainsi que l'état de santé et le patrimoine génétique de la personne. Il est important d'observer, qu'il s'agisse des maladies cardiovasculaires ou respiratoires, que la prévalence est plus élevée dans la région Nord - Pas-de-Calais que dans l'ensemble de l'hexagone, conséquence des conditions climatiques régionales, de la pollution ambiante et/ou de situations médico-sociales préoccupantes. La qualité de l'air de nos environnements intérieurs (habitation, transports, travail, ...) a plus d'impact sur notre santé que la qualité de l'air extérieur.

#### Fiches associées

- N° 3 : Isoler sans confiner
- N° 4 : Mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air
- N° 5 : Prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public
- N° 6 : Lutter contre l'habitat indigne
- N° 7 : Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

### Expositions domestiques

Nous passons environ 50% de notre temps à domicile. Les sources de pollution à l'intérieur d'un logement sont nombreuses et les agents responsables peuvent prendre plusieurs formes : produits chimiques, agents biologiques (bactéries, champignons...) ou encore physiques (bruit, fibres en suspension dans l'air, champs électromagnétiques...).

De manière générale, dans les logements, un certain nombre d'effets sur la santé sont rapportés. La plupart sont non spécifiques : problèmes allergiques et/ou respiratoires, manifestations inflammatoires, irritatives ou infectieuses, symptômes cardiovasculaires ou neurologiques. De plus, certains polluants trouvés à l'intérieur des locaux sont cancérigènes certains ou probables : tabac, amiante, formaldéhyde, fibres de verre....

#### Fiches associées

- N° 1 : Prévenir les risques auditifs
- N° 7 : Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

### Habitat

Les conditions d'habitat (aménagement urbain, qualité des logements) impactent directement la santé de la population et jouent un rôle majeur dans les capacités d'intégration sociale d'un individu ou d'une famille. Le Nord - Pas-de-Calais est particulièrement concerné par ces problématiques.

L'objectif du PRSE est de renforcer le dispositif de lutte contre l'habitat indigne en intégrant de nouvelles composantes telles que la qualité de l'air intérieur et la précarité énergétique. En parallèle, il est indispensable d'agir aujourd'hui pour demain en sensibilisant les professionnels de l'aménagement du territoire à la prise en compte des aspects santé dans leurs projets.

#### Fiches associées

- N° 6 : Lutter contre l'habitat indigne
- N° 7 : Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur
- N° 8 : La ville durable pour tous

### Qualité de l'alimentation

L'alimentation est un des premiers facteurs de santé. Dans certains cas, elle peut entraîner des effets pathologiques. Les prises de repas, plus ou moins rapides et déséquilibrées, n'en sont pas les seules causes. L'aliment, aussi bien celui issu de l'agriculture que du jardinage, subit les pollutions du milieu dans lequel il est produit et peut en transmettre des effets vers le consommateur.

Il devient nécessaire de reconsidérer notre alimentation dans toutes ses dimensions : les modes de production, de transformation et de commercialisation, ses propriétés, les choix alimentaires, le goût et le plaisir qu'elle procure et la convivialité qu'elle rend possible.

Les défis relatifs à notre alimentation visent autant les déterminants sociaux et environnementaux que l'importance d'agir sur ces derniers pour améliorer la santé de tous.

#### Fiches associées

- N° 9 : Promouvoir une démarche de développement durable dans la filière alimentation
- N° 10 : Le jardin, objet de promotion de la santé
- N° 11 : Développer les circuits alimentaires de proximité

### Connaissances

Le développement durable, la protection de l'environnement et ses liens avec la santé constituent aujourd'hui des préoccupations essentielles, tant pour les citoyens, les pouvoirs publics, que pour les entreprises privées ou le secteur associatif.

Mais comment mieux connaître et faire connaître la santé environnementale ?

Une démarche de partage de l'information et de promotion des actions mises en place par les différents acteurs est primordiale.

Il est par ailleurs essentiel de développer et d'aider des programmes de recherche en santé-environnement qui permettront notamment d'améliorer les connaissances en la matière et de mieux adapter les actions de prévention aux problématiques.

#### Fiches associées

- N° 15 : accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information
- N° 16 : Améliorer les connaissances en santé - environnement

# Les fiches actions

Fiche action 1 : prévenir les risques auditifs

Fiche action 2 : réduire les nuisances sonores

Fiche action 3 : isoler sans confiner

Fiche action 4 : mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air

Fiche action 5 : prévenir les pollutions à l'intérieur des établissements recevant du public

Fiche action 6 : lutter contre l'habitat indigne

Fiche action 7 : promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

Fiche action 8 : la ville durable pour tous

Fiche action 9 : promouvoir une démarche développement durable dans la filière alimentation

Fiche action 10 : le jardin, objet de promotion de la santé

Fiche action 11 : développer les circuits alimentaires de proximité

Fiche action 12 : reconquérir les terrains pollués

Fiche action 13 : faciliter l'accès aux données environnementales

Fiche action 14 : gérer les risques sanitaires dans les zones prioritaires

Fiche action 15 : accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information

Fiche action 16 : améliorer les connaissances en santé-environnement





# Prévenir les risques auditifs

## Pilotes

ARS, Conseil régional

## Partenaires associés

Inspection académique, collectivités, associations

## Référence PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 21

### Quelques chiffres régionaux

**76%** des jeunes interrogés dans le cadre des concerts pédagogiques déclarent écouter de la musique plus d'une heure par jour via l'ordinateur, le baladeur ou le téléphone portable

**95%** des interrogés déclarent écouter à volume moyen à très fort

En France :  
30 000 à 50 000 jeunes et adolescents présentent des altérations graves ou sévères du système auditif

1 personne sur 2 ne fait jamais évaluer son audition

38% des personnes qui consultent le font suite aux pressions de leurs proches

### Contexte, état des lieux

L'exposition au bruit de niveau sonore élevé est à l'origine de surdités partielles ou totales, selon les caractéristiques du bruit, l'intensité et la durée d'exposition. En population générale, certaines situations d'exposition spécifique sont un danger pour l'audition et constituent un réel problème de santé publique chez les jeunes : l'écoute de musique amplifiée (discothèques, ...) et l'utilisation régulière de baladeurs musicaux de forte puissance sonore.

Depuis plus de dix ans, rapports médicaux et enquêtes épidémiologiques démontrent que les publics des concerts et les musiciens sont exposés à des niveaux sonores pouvant causer des lésions irréversibles du système auditif. Pour exemple, une enquête menée en 1998 par le Ministère de l'environnement et le CNRS a démontré que 70% des musiciens qui pratiquent des musiques amplifiées souffrent de traumatismes auditifs. On observe une évolution

majeure de ce phénomène depuis une dizaine d'années du fait de l'augmentation importante de la pratique amateur, pratique évoluant dans des lieux inadaptés, avec du matériel inapproprié ou mal utilisé. Encore une fois, on identifie un déficit important relatif à l'éducation à la gestion du son amplifié.

Des actions sont engagées depuis plusieurs années concernant la prévention des risques auditifs chez les jeunes. Il s'agit notamment depuis 2007 des concerts pédagogiques Peace & Lobe.

Le bruit a aussi des effets non auditifs divers sur la santé, parmi lesquels des perturbations du sommeil qui constituent la plainte majeure des personnes exposées et, chez les enfants, des risques de détérioration des capacités cognitives de mémorisation et d'apprentissage.

### Résultat attendu

⌘ Diminuer l'exposition individuelle aux risques auditifs

## Les opérations

### Faire de la prévention auprès des populations exposées aux risques auditifs

**Réaliser** des actions de prévention (sensibilisations, dépistages, ...) auprès de populations exposées aux risques

auditifs (travailleurs, musiciens, techniciens sons, jeunes et jeunes adultes notamment).

#### Indicateur de suivi

Nombre de personnes sensibilisées

### Sensibiliser et informer des personnes relais

**Sensibiliser et informer** des personnes relais à la prévention des risques auditifs en élaborant et en diffusant des

outils aux infirmières scolaires, directeurs de locaux de répétition, directeurs d'écoles de musique, ....

#### Indicateur de suivi

Nombre de personnes relais sensibilisées





# Réduire les nuisances sonores

**Pilote**  
DREAL

## Partenaires associés

Conseil régional, CETE, DDTM 59 et 62, ADEME, Lille Métropole, Ville de Lille

## Références PNSE 2

Diminuer l'impact du bruit : actions 15 et 37

### Quelques chiffres régionaux

Chiffres 2007 :

près de **200 000** habitants en surexposition du bruit

**1700 km** d'infrastructures routières

**600 km** de voies ferrées concernées par la cartographie des expositions au bruit

### Contexte, état des lieux

L'exposition au bruit de niveau sonore élevé est à l'origine de surdités partielles ou totales, selon les caractéristiques du bruit, l'intensité et la durée d'exposition. Le bruit a également des effets non auditifs divers sur la santé physique et mentale des individus, parmi lesquels des perturbations du sommeil qui constituent la plainte majeure des personnes exposées et, chez les enfants, des risques de détérioration des capacités cognitives de mémorisation et d'apprentissage.

Depuis 2004, la réglementation européenne puis nationale, a rendu obligatoire la publication de cartes de bruit. Ces cartes visent à informer le public sur les niveaux sonores auxquels il est exposé dans son environnement et dont les transports en sont les principaux émetteurs. La densité du réseau routier de notre région, l'importance de son trafic (automobile, ferroviaire, aérien) et la densité des zones urbaines traversées justifient plus qu'ailleurs cette exigence.

En 2010, il est constaté que plusieurs collectivités en région ne communiquent pas les données nécessaires à la bonne information des habitants. Les partenaires de l'action se proposent de leur rappeler tout en leur apportant en tant que

de besoin les moyens et les méthodes pour y remédier. L'avancement des travaux de cartographie concerne principalement les réseaux routiers nationaux et ferroviaires. Les services de l'État ont amorcé l'élaboration des Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) qu'imposent les directives européennes.

Les grandes agglomérations sont également soumises à cette obligation autour des infrastructures dont elles ont la responsabilité. Sept agglomérations en région de plus de 100 000 habitants sont ainsi potentiellement concernées. Toutes n'ont pas pris conscience de l'importance de réaliser leur PPBE et de la charge qui leur incombe de traiter les nuisances générées par les réseaux routiers qu'elles gèrent. Les retardataires sont incités à se conformer à brève échéance.

L'État poursuivra la mise en œuvre de son programme de protection contre le bruit en provenance de ses infrastructures terrestres. Il contribuera également à l'apport de solutions aux collectivités et aux particuliers visant à contrôler et atténuer les nuisances sonores subies.

### Résultats attendus

✂ Finaliser en juin 2012 les cartographies sonores des grandes infrastructures et agglomérations régionales

✂ Diminuer l'exposition individuelle et collective dans les points noirs du bruit

## Les opérations

### Résorber les points noirs du bruit sur le réseau routier national non concédé

**Mettre en œuvre** le programme de requalification des infrastructures routières de l'État et du programme de résorption

des points noirs du bruit isolés

**Indicateur de suivi**

Nombre de points noirs du bruit résorbés

### Sensibiliser et aider les collectivités à la mise en œuvre de la cartographie sonore de leur agglomération

**Faire un rappel institutionnel** des dispositions réglementaires résultant des directives européennes en matière de cartographie sonore auprès des collectivités concernées

**Partager** des expériences réussies

**Indicateur de suivi**

Nombre de cartes de bruit établies

### Aider les collectivités à informer les populations sur la protection sonore des lieux de vie

**Diffuser** auprès des collectivités des informations pédagogiques à transmettre aux particuliers sur les mesures techniques et financières de protection contre

les nuisances sonores générées par le transport terrestre

**Indicateurs de suivi**

Formalisation des informations (guides, plaquettes)  
Nombre de collectivités touchées

### Informar les collectivités des mesures de prévention du bruit lors d'établissement des PPBE (résorption des points noirs du bruit)

**Mettre en place** des actions d'information (mise en place de relais de formation et de supports pédagogiques) à l'attention des agents des collectivités territo-

riales concernées sur la prévention des nuisances sonores liées aux transports terrestres

**Indicateurs de suivi**

Nombre de collectivités touchées  
Nombre de points noirs du bruit résorbés

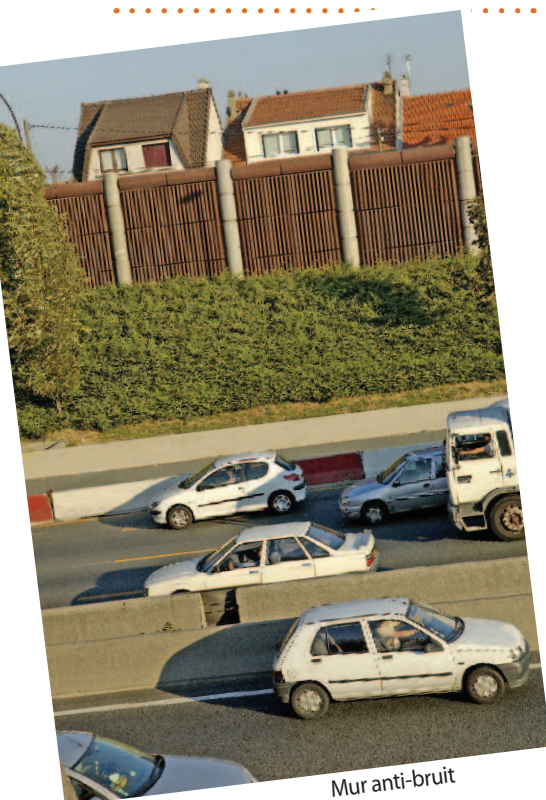
### Amplifier les diagnostics « bruit » des logements neufs à leur réception

**Mobiliser** des expertises techniques et juridiques de résorption du bruit par les services (DREAL, DDTM et CETE) sur

certaines logements ciblés (plainte ou mal façon)

**Indicateur de suivi**

Nombre de logements neufs et rénovés diagnostiqués sur le bruit



Mur anti-bruit







# Isoler sans confiner

## Pilotes

DREAL, Région

## Partenaires associés

ADEME, LMCU, Ville de Lille, FeeBat, Rectorat, APPA

## Référence PNSE 2

Qualité de l'air intérieur : action 8

### Quelques chiffres régionaux

**22 heures** c'est la durée journalière passée par habitant dans des locaux fermés (bureaux, écoles...) dont 2/3 au domicile

**15 minutes** c'est la durée journalière d'ouverture des fenêtres nécessaire pour renouveler entièrement l'air d'une pièce

**13%** des personnes interrogées en région déclarent calfeutrer parfois les entrées d'air de leur logement (source APPA/Eclat)

### Contexte, état des lieux

L'État, l'ADEME, le Conseil régional, les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ont lancé en 2008 le Plan Climat Nord - Pas-de-Calais, qui vise la réduction des gaz à effet de serre. Un des axes opérationnels de ce plan est l'amélioration de la performance énergétique dans le bâtiment, qui se traduit notamment par la mise en œuvre d'actions de diagnostic et de réhabilitation des bâtiments.

L'amélioration de la qualité de l'air dans les bâtiments économes en énergie ne doit pas être oubliée, afin de concilier des objectifs à la fois sanitaires et écologiques. L'idée consiste à faire en sorte que les actions entreprises dans le

cadre des économies d'énergie et de la maîtrise des gaz à effet de serre soient cohérentes avec les efforts effectués en direction de la qualité de l'air intérieur.

L'accompagnement des populations souhaitant bénéficier d'une meilleure efficacité énergétique de leur logement doit intégrer des préconisations en matière de comportement, d'aération et de ventilation domestique. Il y a lieu d'inciter les acteurs à prendre en compte le bien-être sanitaire dans les projets de construction ou de rénovation.

### Résultats attendus

- ☞ Promouvoir des actions en faveur de l'aération et de la ventilation intérieure des locaux habités et en direction :
  - ☞ des professionnels du bâtiment (BTP, architectes...),
  - ☞ des organismes de formation du bâtiment (lycées professionnels, CFA, AFPA ...),

- ☞ des professionnels et structures relais du domaine sanitaire et social accompagnant les usagers (travailleurs sociaux, personnel de santé, PACT, associations, ...),
- ☞ des bailleurs sociaux,
- ☞ des financeurs publics (ADEME, Conseil régional, collectivités) de la maîtrise énergétique.

## Les opérations

### Communiquer en direction des populations

**Identifier** des structures relais et promouvoir des supports de communication  
**Diffuser** auprès des particuliers des recommandations pratiques d'aération et de ventilation des lieux d'habitation par

l'intermédiaire de moyens de communication fournis aux professionnels et organismes relais

**Indicateur de suivi**  
Nombre de campagnes de sensibilisation et de communication auprès du public

### Poursuivre la sensibilisation des jeunes à la qualité de l'air intérieur

**Capitaliser** sur les actions menées sur la thématique dans les établissements scolaires

**Cibler** dans le milieu de l'Education Nationale les chefs d'établissements scolaires et les gestionnaires des bâtiments

**Indicateur de suivi**  
Nombre d'établissements scolaires touchés par une campagne de sensibilisation

### Former les collectivités au suivi de la qualité de l'air intérieur dans le cadre des constructions neuves et des opérations de réhabilitations énergétiques

**Fournir** des méthodes de vérification de la qualité des travaux au regard de la qualité de l'air intérieur

**Indicateur de suivi**  
Nombre d'opérations de réhabilitation et de construction tenant compte du critère de la qualité de l'air intérieur

### Intégrer la problématique de la qualité de l'air intérieur dans les formations et les diagnostics en cours sur l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments et labelliser les bonnes pratiques

**Définir** des supports de formations en lien avec les organisations professionnelles du bâtiment

**Indicateur de suivi**  
Nombre de professionnels formés à la nécessité de renouvellement de l'air intérieur dans les bâtiments

### Élaborer un guide de préconisations pour un diagnostic de renouvellement d'air intérieur dans les bâtiments et l'expérimenter en direction des populations les plus vulnérables

**Définir** un diagnostic et former des diagnostiqueurs

**Mettre en œuvre** une phase d'expérimentation du guide de préconisation du renouvellement de l'air intérieur

**Indicateur de suivi**  
Nombre de diagnostics réalisés relatifs au renouvellement de l'air intérieur dans les bâtiments

### Ajouter un critère de prise en compte du renouvellement de l'air intérieur à l'éligibilité des aides pour une meilleure efficacité énergétique des logements

**Attribuer** des subventions relatives aux travaux d'efficacité énergétique, lors d'opérations de rénovation et de réhabilitation de logements, en lien avec la prise

en compte du renouvellement de l'air intérieur

**Indicateur de suivi**  
Nombre d'aides financières ayant un critère portant sur la qualité de l'air et son renouvellement





# Mutualiser les bonnes pratiques pour la qualité de l'air

## Pilote

Conseil régional

## Partenaires associés

APPA, ADEME, Ville de Lille, collectivités

## Référence PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 19

## Quelques chiffres

### Près d'un million

de personnes, en France, pourraient être atteintes d'allergie respiratoire (source Association Asthme et Allergie)

## Contexte, état des lieux

L'impact sanitaire de la qualité de l'air intérieur a été mis en évidence par de nombreuses études. Plusieurs collectivités, engagées dans une démarche de développement durable, réfléchissent aux modalités d'amélioration de la qualité de l'air dans leurs bâtiments, notamment dans ceux accueillant des enfants et personnes sensibles, et à terme tout établissement recevant du public (ERP).

La population plus particulièrement visée est celle des enfants et des jeunes, pour laquelle une prévalence des pathologies respiratoires (asthme et allergies) est constatée dans notre région.

Dans un premier temps, ces collectivités veulent utiliser de façon plus systématique les produits les moins nocifs pour l'environnement et les moins dangereux pour la santé humaine, tant du point de vue des usagers finaux des bâtiments que des agents en assurant la maintenance et l'entretien.

L'établissement d'un cahier des charges techniques sur chaque type de produit (peintures, revêtements de sols, produits ménagers, ...) requiert de multiples connaissances qui ne sont pas toujours

accessibles aux collectivités. De plus, l'objectif d'amélioration de la qualité de l'air intérieur est une contrainte nouvelle, qui vient s'ajouter à d'autres, déterminantes dans le choix des produits (par exemple : prix, facilité d'usage, spectre d'action désinfectant des produits d'entretien, ...). Substituer des produits moins polluants et plus sains à ceux déjà utilisés nécessite donc :

- un recensement des besoins et leur hiérarchisation,
- l'étude des compatibilités et incompatibilités entre les besoins,
- la mise en œuvre pratique de tests de nouveaux produits et de leurs modalités d'usage,
- l'accompagnement des utilisateurs au changement des pratiques par la mise en place de référentiels de formations.

L'idée est d'accompagner et d'encourager les gestionnaires d'ERP (collectivités et bailleurs sociaux) à rédiger des cahiers de préconisations à destination des maîtres d'œuvre, puis à les faire connaître et mettre à disposition de l'ensemble des gestionnaires pour les aider à faire évoluer leurs pratiques.

## Résultats attendus

- ⌘ Réduire l'exposition de la population aux produits phytosanitaires et produits ménagers
- ⌘ Favoriser la mutualisation des connaissances, expériences et savoir faire, ainsi que la mise en réseau des participants
- ⌘ Réduire les inégalités territoriales

## Les opérations

### Dresser un inventaire des cahiers des charges existants

**Répertorier** les cahiers des charges techniques pouvant exister sur différents types de produits (peintures, revêtements

de sols, produits ménagers, ...) auprès des collectivités régionales et nationales

#### Indicateur de suivi

Nombre de cahiers des charges répertoriés

### Expertiser les cahiers des charges

**Faire expertiser** les cahiers des charges par un organisme référent en matière de qualité de l'air pour les faire évoluer et

mieux les adapter aux besoins des collectivités et aux spécificités régionales

#### Indicateur de suivi

Nombre d'expertises réalisées

### Faire expérimenter les cahiers des charges par les collectivités volontaires

**Proposer** aux collectivités volontaires de mettre en œuvre les cahiers des charges dans leurs appels d'offre et marchés

#### Indicateurs de suivi

Nombre de collectivités volontaires  
Nombre de cahiers des charges expérimentés

### Diffuser les cahiers des charges

**Établir** un plan de diffusion

**Mettre** les documents en ligne

#### Indicateur de suivi

Nombre de cahier des charges diffusés

### Coordonner les acteurs locaux et organiser des journées de formation et d'échange

**Organiser** des journées de formation et d'échanges afin d'informer sur la qualité de l'air et son actualité, notamment sur les études récentes, et d'organiser des

échanges autour des pratiques des collectivités et de faire remonter leurs besoins en la matière

#### Indicateur de suivi

Nombre de journées organisées







# Prévenir les pollutions à l'intérieur des bâtiments recevant du public

## Pilote

ARS

## Partenaires associés

ADEME, APPA, ATMO, CAPEB, CCI, CETE, collectivités territoriales, C2DS, DREAL, FFB, établissements de santé, inspection académique/rectorat

## Références PNSE 2

Qualité de l'air intérieur : actions 8 et 9

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 19



## Contexte, état des lieux

La qualité de l'air intérieur constitue un axe fort de progrès en santé-environnement. La présence dans les environnements intérieurs de nombreuses substances ainsi que le temps passé dans des espaces clos ou semi-clos (90% du temps en moyenne) en font une préoccupation légitime de santé publique. Ainsi, nous pouvons citer l'exemple des maladies et troubles d'ordre respiratoire (tel l'asthme) qui ne cessent de prendre de l'ampleur en région.

Les enfants sont beaucoup plus vulnérables que les adultes aux risques sanitaires environnementaux de par leur susceptibilité plus importante aux produits toxiques à certaines périodes de leur développement. Les études scientifiques montrent que les expositions précoces peuvent agir sur la biologie et provoquer des effets sanitaires y compris plus tard, à l'âge adulte (cancers,...).

L'école, les cantines, les piscines, les aires de jeux, les gymnases constituent des lieux de séjour fréquents pour les

enfants. Tous les polluants classiques de l'air intérieur peuvent s'y retrouver (composés organiques volatils, plomb, fibres et poussières, amiante...) auxquels s'ajoutent les risques liés à la vie en communauté et d'éventuels problèmes dus à l'implantation du bâtiment lui-même (sol pollué par exemple). Il convient donc d'envisager une protection renforcée de cette population sensible en complément des actions nationales déjà menées.

La spécificité de l'activité de soins entraîne une gestion particulière des espaces au sein des établissements de santé, en particulier dans les espaces à risques tels que le service de stérilisation, les blocs opératoires ou encore les laboratoires. Cette problématique doit être considérée, en particulier au regard des personnels et des patients fragiles (patients immunodéprimés, prématurés, enfants, personnes âgées...) fréquentant ces établissements. La qualité de l'air microbiologique mais aussi chimique doit être étudiée.

## Résultats attendus

- ☞ Mieux connaître les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments recevant du public
- ☞ Améliorer la qualité et l'environnement des bâtiments accueillant du public, en particulier ceux accueillant des enfants

- ☞ Sensibiliser les gestionnaires d'établissements aux enjeux de la qualité de l'air intérieur
- ☞ Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à la qualité de l'air intérieur

## Quelques chiffres régionaux

Environ **45 000** établissements recevant du public

**15** écoles et crèches ayant fait l'objet d'une campagne de surveillance de la qualité de l'air intérieur en 2010

## Les opérations

### Mieux connaître les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments

**Mettre en place** des programmes de surveillance et des études dans les lieux clos ouverts au public (piscines, crèches, écoles, salles de sport, gares, ...) et dans les établissements de santé (mesures

des polluants spécifiques à chaque type d'activités et niveaux de risque)

#### Indicateur de suivi

Nombre d'établissements concernés par les campagnes de surveillance par type d'établissements : crèches, écoles, établissements de santé, autres

### Améliorer la qualité de l'air intérieur des lieux publics et réduire notamment les expositions au sein des bâtiments accueillant des enfants

**Construire** sainement par la limitation de sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, ventilation, climatisation

**Former** les professionnels du bâtiment sur la qualité de l'air intérieur, les agents des collectivités et de l'État à l'évaluation

de critères de qualité de l'air intérieur

**Mener** des campagnes de sensibilisation auprès des structures recevant du public et en particulier celles accueillant des enfants (chefs et gestionnaires d'établissements d'enseignement et de petite enfance, ...)

#### Indicateurs de suivi

Nombre de professionnels sensibilisés  
Nombre de personnels (directeurs, gestionnaires) sensibilisés



Crèche collective





# Lutter contre l'habitat indigne

## Pilotes

État, ARS

## Partenaires associés

Collectivités territoriales, DDTM, Préfecture, Sous-Préfectures, SCHS, PACT, CAF, ADIL, CLCV, Conseil général, Ademe, CETE, CMEI, PDLHI, ANAH, établissements de santé

## Références PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des enfants : action 17

Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé : action 22

Lutter contre l'habitat indigne : actions 25 et 27

## Quelques chiffres régionaux

Environ **150 000** logements du parc privé potentiellement indignes

**Plus de 50%** des logements datent d'avant 1949

**570** logements traités en 2008 (11% du niveau national)

## Contexte, état des lieux

La région, pour des raisons historiques et économiques, totalise un nombre particulièrement élevé de logements indignes occupés par une population en grande précarité. L'habitat indigne se concentre sur l'ancien bassin minier, la métropole lilloise et les grandes villes de la région ; il est plus diffus (et donc plus difficile à repérer) dans les zones rurales de l'Avesnois, du Cambrésis et du littoral.

Faute d'une offre de logements adaptée, beaucoup de ménages en difficulté n'ont en général pas d'autres choix que de louer des logements non décentes. Ceux-ci concentrent des risques sanitaires aigus : saturnisme, intoxication au monoxyde de carbone, électrocution, chutes de personnes.... Le phénomène est amplifié par les problèmes d'humidité, facteur de maladies telles que l'asthme ou les allergies.

Le contexte législatif et réglementaire concernant l'habitat a nettement évolué au cours des dernières années. La région est une des premières au niveau national en nombre de procédures d'insalubrité.

Il apparaît judicieux de poursuivre la dynamique engagée en mettant notamment l'accent sur la généralisation du dispositif en région : organisation des différents partenaires sur l'ensemble des territoires, poursuite et amplification des actions de repérages des logements insalubres à travers toutes les composantes de l'insalubrité, y compris la précarité énergétique et la qualité de l'air intérieur.

## Résultats attendus

- ⌘ Stopper certains comportements de propriétaires mettant en péril la santé et la sécurité de leur(s) locataire(s)
- ⌘ Accompagner les occupants dans les bons gestes à adopter vis-à-vis du renouvellement de l'air et des économies d'énergie

- ⌘ Repérer les ménages en difficulté habitant dans ces logements et leur apporter une réponse adaptée
- ⌘ Aider les propriétaires (bailleurs et occupants) à améliorer la qualité de leur logement



Moisissures dans un logement

## Les opérations

### Constituer un réseau régional

**Rassembler** les acteurs intervenant sur la thématique de l'habitat par territoire afin de partager les expériences, les champs de compétences et s'accorder sur des socles communs d'intervention (définition d'une situation de précarité énergétique, d'insalubrité, d'un problème de qualité de l'air dans un logement)

**Créer et diffuser** des outils de terrain adaptés et partagés

**Former** les partenaires au repérage des situations de mal logement.

**Agir** dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

**Régionaliser** l'action en fin de PRSE

#### Indicateurs de suivi

Nombre de réseaux locaux mis en place  
Nombre de partenaires formés

### Renforcer le repérage des situations de mal logement

**Développer** les réseaux et les sentinelles notamment en assurant une couverture complémentaire des territoires entre le travail de repérage fait par les opérateurs PRSE et celui des opérateurs intervenant dans le cadre de programmes spécifiques (PIG, MOUS ou OPAH)

**Agir** dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

**Régionaliser** l'action en fin de PRSE

#### Indicateur de suivi

Pourcentage des communes couvertes par les réseaux locaux

### Repérer des situations spécifiques liées à l'habitat

**Exploiter** les constats effectués lors des inspections de salubrité (ARS, SCHS), des visites de logements (mairie, associations, travailleurs sociaux, opérateurs), des signalements d'intoxications au monoxyde de carbone

**Repérer** les situations de précarité énergétique ou de qualité de l'air intérieur

**Orienter et accompagner** propriétaires et occupants sur ces problématiques

#### Indicateurs de suivi

Nombre de situations repérées  
Nombre de situations auxquelles une réponse est apportée

### Développer l'accompagnement des propriétaires occupants et des locataires

**Faciliter** l'accès des propriétaires occupants et des locataires sur les dispositifs d'aides (accompagnement financier à la maîtrise d'ouvrage, accompagnement social...) et sur les bons gestes à adopter pour permettre de réduire les risques

et améliorer la vie dans le logement

**Agir** dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

**Régionaliser** l'action en fin de PRSE

#### Indicateurs de suivi

Nombre d'aides financières accordées  
Montant total des aides allouées

### Évaluer le dispositif régional

**Évaluer** la satisfaction des occupants vis-à-vis de la réponse apportée (questionnaire)

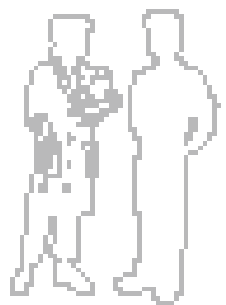
**Agir** dans un premier temps sur un territoire rural (Avesnois) et sur un territoire urbain (Lensois)

**Régionaliser** l'action en fin de PRSE

#### Indicateur de suivi

Taux de satisfaction des occupants





# Promouvoir le métier de conseiller médical en environnement intérieur

## Pilotes

ARS, Conseil régional

## Partenaires associés

Santé en action, Maison de l'environnement de Dunkerque, ATMO, APPA, mutuelles professionnelles et établissements de santé, CETE

## Référence PNSE 2

Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé : action 23

## Quelques chiffres régionaux

Plus de **280 000** personnes asthmatiques

**8** conseillers médicaux en environnement intérieur

**165** audits de conseillers médicaux en environnement intérieur en 2009

## Contexte, état des lieux

En moyenne, nous passons 22 heures par jour en espace clos ou semi-clos (logement, travail, école, commerces, transports...) dont 14 heures à notre domicile. L'air que nous respirons peut avoir des effets sur le confort et la santé, depuis la simple gêne jusqu'à l'aggravation ou le développement de pathologies (asthme par exemple).

La question de la qualité de l'air intérieur est ainsi une préoccupation majeure de santé publique car l'ensemble de la population est concerné, notamment les personnes sensibles et fragiles.

Lors du Grenelle de l'environnement, il a été décidé d'encourager le développement du métier de conseiller en environnement intérieur. Ceux-ci sont chargés d'identifier les diverses sources d'allergènes et de polluants au domicile

de personnes souffrant de maladies respiratoires ou allergiques liées à l'air intérieur. Ils peuvent également intervenir pour prévenir des risques sanitaires liés à des pathologies plus lourdes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, date de mise en place des trois premiers postes de conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI) dans la région, l'expérience accumulée individuellement sur des territoires différents montrent l'utilité de l'action. Il est désormais constaté la nécessité de passer de la phase « expérimentale » à une régionalisation du dispositif dans des conditions pérennes de développement tout en veillant à maintenir l'entrée médicale du dispositif (domicile) mais également à ouvrir l'activité vers d'autres cibles à intérêt collectif (établissements recevant du public).

## Résultats attendus

- ⌘ Harmoniser le cadre et la méthodologie d'intervention des CMEI au niveau régional
- ⌘ Stabiliser dans le temps le système régional d'intervention (notamment via le financement)

- ⌘ Promouvoir l'action des CMEI afin de développer leur intervention
- ⌘ Inscrire le dispositif dans les autres plans et schémas relatifs à la santé et/ou l'environnement



## Les opérations

### Auditer les dispositifs existants

**Réaliser** un audit qui aura pour objectifs de faire le bilan de l'activité des CMEI, pointer les besoins en terme de santé, relever les volontés stratégiques des structures porteuses et des institutionnels

**Harmoniser** l'intervention des CMEI au niveau régional  
**Mener** une réflexion sur des solutions pérennes de financement

**Indicateur de suivi**  
Sans objet

### Poursuivre et renforcer l'activité des conseillers en environnement intérieur (CMEI)

**Poursuivre** l'accompagnement actuel des postes de CMEI en tenant compte des conclusions de l'audit pré-cité

**Indicateurs de suivi**  
Nombre de CMEI  
Nombre d'audits réalisés par les CMEI

### Promouvoir le dispositif CMEI

**Harmoniser**, voir mutualiser, l'intervention des CMEI  
**Développer** leur action sur l'ensemble du territoire régional (mise en place de

partenariats, actions d'information et de prévention, formation de personnes relais...)

**Indicateur de suivi**  
Nombre de personnes formées/sensibilisées

### Évaluer le dispositif

**Évaluer** le dispositif auprès des patients, des prescripteurs, des personnes relais

**Définir** les axes de progrès futurs

**Indicateurs de suivi**  
Nombre de personnes touchées par les audits réalisés  
Nombre de prescripteurs médicaux différents



Aspergillus fumigatus, champignon responsable de graves infections chez l'homme

Acarien





## Fiche action 8

# La ville durable pour tous

### Pilotes

ARS, DREAL

### Partenaires associés

ARS, DDTM, LMCU, collectivités, CAUE 59, CAUE 62, ENRx, architectes, promoteurs

### Références PNSE 2

Santé et transports : action 13

Diminuer l'impact du bruit : action 37

### Quelques chiffres

#### régionaux

**95%** de la population vit dans des espaces à dominante urbaine

#### 4 millions

d'habitants, densité de population de 320 habitants par km<sup>2</sup>

#### 126 mètres

d'autoroutes et de voies nationales par km<sup>2</sup> (67 au niveau national)

#### 10 000

hectares de friches, soit environ 8% du territoire régional et près de 50% de la surface nationale

### Contexte, état des lieux

La région Nord - Pas-de-Calais est caractérisée par une population importante regroupée sur un territoire limité (deux départements). De fait, la densité démographique élevée classe la région au 2<sup>ème</sup> rang des régions derrière l'Ile-de-France.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire ont un impact déterminant sur la santé : l'exposition des populations aux pollutions environnementales (air, bruit, sol pollué...) dépend à la fois du cadre de vie offert aux habitants mais également des aménagements proposés (offres de transport, proximité industrie...).

La concentration d'activités polluantes ou d'aménagements urbains lourds (routes) conduit à créer une surexposition de certaines populations conduisant à une inégalité sociale. Outre les aspects environnementaux, le développement des quartiers devra intégrer cette dimension afin de permettre à tous de profiter d'un environnement sain.

Dans cette perspective, l'action vise à la promotion de la santé-environnement

dans l'urbanisme durable auprès des professionnels de l'aménagement (architectes, urbanistes, écologues...) et dans le développement de projets urbains. La professionnalisation de la santé-environnement dans l'aménagement urbain nécessitera le développement d'outils et de référentiels sur la base de l'évaluation environnementale déjà réalisée dans un certain nombre de dossiers (SCOT, routes...).

Les préoccupations de PNSE2, en particulier la lutte contre les inégalités, doivent conduire la stratégie de l'action en veillant en particulier à l'accès pour tous au logement dans un environnement urbain préservé des atteintes à la santé des populations.

Les actions développées devront s'appuyer sur les démarches déjà engagées en région : groupe de travail « urbanisme durable » de l'Aire métropole de Lille (AML) et son « Guide de référence renouvellement urbain durable 2015 », actions menées par le Centre ressource de développement durable (CERDD)....

### Résultats attendus

- Améliorer la prévention des risques sanitaires liés à l'environnement au travers de l'aménagement du territoire et plus particulièrement des documents d'urbanisme, la qualité des constructions
- Éclairer les décideurs dans la réalisation d'opération ou de planification d'aménagement du territoire garantissant à toutes les populations

l'accès aux zones préservées des nuisances et des risques sanitaires environnementaux

- Éclairer les décideurs dans la réalisation des logements (qualité recherchée dans l'isolation, aération, matériaux sains)
- Produire des documents de référence pour les collectivités et les aménageurs

## Les opérations

### Mettre en œuvre un club régional « Ville durable-atelier écoquartier »

**Animer** un réseau régional de rencontres des différents acteurs permettant :

- la confrontation des expériences, l'aide par l'expertise et l'échange de pratiques,
- la diffusion de l'information relative aux différents appels à projets,
- la communication des programmes

- de sensibilisation existants, l'élaboration de formations spécifiques (en fonction des besoins spécifiques en région),
- la diffusion des programmes de formation auprès des collectivités et des professionnels à la démarche « Ville durable », ...

#### Indicateurs de suivi

Nombre annuel de réunions  
Nombre et nature des participants  
Nombre de communication

### Sensibiliser et former à la démarche « Ville durable »

**Organiser** des ateliers thématiques à destination des collectivités et des agents des services de l'État

**Organiser** des manifestations de sensibilisation à destination des élus et des professionnels de l'aménagement

#### Indicateurs de suivi

Nombre d'ateliers thématiques organisés  
Nombre de personnes participant aux différentes journées organisées de sensibilisation ou de formation

### Élaborer des outils en région sur la démarche de la Ville durable pour tous

**Identifier** des besoins auprès des porteurs de projets (cf opérations 1 et 2) et au regard des difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités et/ou aménageurs dans le développement de la démarche

**Développer** des outils se fondant sur les attentes des acteurs et les bonnes prati-

ques développées en région : actualisation et essor de guides ou de cahiers des charges existants, expérimentation (ex : PLU et bruit), évaluation d'opérations déjà réalisées, ...

#### Indicateurs de suivi

Nombre d'outils développés  
Nombre de projets répondant aux spécifications des outils  
Nombre de projets prenant en compte la lutte contre les inégalités sociales en comparaison au nombre total de projets



Maison Villavenir à Loos



Ecoquartier à Dunkerque





# Promouvoir une démarche de développement durable dans la filière alimentation

## Pilotes

Conseil régional, DRAAF

## Partenaires associés

Groupement Qualité Nord - Pas-de-Calais, autres associations, collectivités, structures professionnelles

## Référence PNSE 2

Spécificité régionale



## Quelques chiffres régionaux

6 signes officiels de qualité

Près de 3000 établissements dans l'industrie agro-alimentaire

## Contexte, état des lieux

Notre région est grande productrice de produits alimentaires de qualité. Pour le consommateur, cette qualité peut avoir plusieurs orientations et les signes officiels de qualité et d'origine y contribuent largement.

D'ores et déjà certains d'entre eux prennent en compte les enjeux du monde actuel que sont l'équilibre écologique et le développement durable. Les consommateurs intègrent de plus en plus les enjeux environnementaux dans leurs choix, ils recherchent des produits respectueux de l'environnement et de leur santé.

L'objectif est d'aider le consommateur à adopter une alimentation saine, équilibrée et cohérente avec les principes du développement durable. Cet apprentissage peut se faire par la compréhension des labels ou identifiants existants.

D'autres actions sont en cours de construction pour la valorisation de la prise en charge du développement durable. Cela s'adresse à tous types d'entrepri-

ses agroalimentaires du Nord - Pas-de-Calais (artisans, exploitants agricoles, TPE, PME). Elle reprend les trois piliers traditionnels du développement durable, c'est-à-dire le pilier environnemental, le pilier social et le pilier économique. L'intérêt de cette approche est qu'elle s'intéresse particulièrement à l'enjeu transversal que représente la santé, notamment par l'amélioration des procédés, des produits, la toxicologie, la nomination d'un référent qualité nutrition...

L'objectif est donc double. Il s'agit d'engager les entreprises dans la production d'aliments équilibrés d'un point de vue nutritionnel dans le cadre d'une démarche de développement durable, et d'informer et sensibiliser le consommateur notamment lors de son acte d'achat.

Ce travail sera mené en cohérence avec les actions du pôle d'excellence agro-alimentaire.

## Résultats attendus

- ✂ Faire connaître les labels et identifiants existants
- ✂ Sensibiliser les entreprises et les inciter à s'engager dans le développement durable

- ✂ Aider les entreprises régionales à valoriser leurs efforts en matière de développement durable
- ✂ Apporter aux consommateurs le moyen de pouvoir choisir une alimentation durable, y compris en restauration collective

## Les opérations

### Informar, sensibiliser les consommateurs sur les labels existants

**Informar** sur les signes officiels d'origine et de qualité (SIQO), le grand public lors de manifestations et salons régionaux, ainsi que les organisations de consommateurs, les lycées agricoles, les lycées hôteliers, la distribution, etc...

**Produire** divers matériaux de communication. Le Mois de l'origine et de la qualité (Octobre) sera un moment privilégié pour cette communication

#### Indicateurs de suivi

Nombre de manifestations et salons avec une information sur les SIQO  
Nombre de magasins participant au Mois de l'origine et de la qualité  
Nombre d'autres interventions

### Sensibiliser les entreprises pour une amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments

**Internaliser** la dimension nutritionnelle dans tous les produits alimentaires du Nord - Pas-de-Calais (artisans, TPE, PME), en mettant en place dans chaque structure un « correspondant nutrition » qui sera formé aux bases de la nutrition et

sera à même de travailler à l'amélioration nutritionnelle des produits fabriqués  
**Valoriser** les efforts faits auprès des consommateurs avec la mise en place d'un outil de communication adapté

#### Indicateurs de suivi

Nombre d'entreprises formées  
Nombre de correspondants dans les entreprises  
Nombre d'entreprises adhérentes au réseau



Production de légumes biologiques à Landrethun du Nord





# Le jardin, objet de promotion de la santé

## Pilotes

ARS, Conseil régional, DRAAF

## Partenaires associés

Associations, collectivités, organisations professionnelles

## Références PNSE 2

Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau (plan écophyto 2018)

Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau : actions 29 et 30

## Quelques chiffres régionaux

165 jardineries pour le Nord - Pas-de-Calais, sans compter les rayons « produits pour le jardin » de la grande distribution

En France :  
70 000 tonnes de pesticides sont utilisés en France par les agriculteurs,  
2 000 tonnes pour les collectivités et entreprises et 8 000 tonnes par les particuliers (source : UIPP)

## Contexte, état des lieux

Le jardin, lieu de loisirs et de production alimentaire, est à la croisée de nombreux enjeux liés à la santé et à l'environnement. L'entretien d'un jardin, et en particulier d'un jardin potager, permet de concilier exercice physique et diversification de l'alimentation. Il peut être le support d'actions d'insertion des populations défavorisées.

L'utilisation de produits phytosanitaires ayant un impact sur la santé et sur l'environnement (eau, air, aliments produits), le jardin est un lieu où le particulier peut être acteur du développement durable par l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires, l'utilisation de techniques alternatives et le recyclage des déchets verts par le compostage.

Avec près de quatre millions de personnes et une tradition bien ancrée du « jardin ouvrier », le nombre de jardin potagers et de jardins d'agrément est important dans le Nord - Pas-de-Calais. C'est dans notre région que l'on compte la plus importante implantation de jar-

dineries ces dix dernières années. Par ailleurs, la pratique du jardinage aux fins alimentaires est d'autant plus appréciée dès lors qu'on constate un accès de plus en plus difficile aux produits alimentaires de base, notamment chez les populations les plus défavorisées.

Le plan Ecophyto 2018, mis en œuvre par le ministère chargé de l'agriculture, et dont le suivi est assuré en région Nord - Pas-de-Calais par le Comité régional d'orientation et de suivi Ecophyto, a pour objectif de faire évoluer les pratiques pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, quels que soient les utilisateurs. Le plan prévoit de développer des actions spécifiques pour les jardiniers amateurs.

Dans le cadre du PRSE2, les synergies avec les actions de promotion des jardins potagers, du jardinage chez les jeunes (en lien avec le PNNS), du recyclage des déchets verts et de la diversification de notre alimentation peuvent être développées.

## Résultats attendus

- ⌘ Réduire les produits phytosanitaires employés par les jardiniers amateurs,
- ⌘ Améliorer la qualité des eaux
- Protéger la santé des jardiniers et de leur famille,
- ⌘ Diversifier l'alimentation.

## Les opérations

### Promouvoir les jardins potagers, notamment au travers du partenariat avec les collectivités, les associations et les acteurs sociaux

**Accompagner** la distribution de l'aide alimentaire avec des actions sociales (Programme national pour l'alimentation, action I.1.1.3)

**Développer et mobiliser** les jardins familiaux, partagés et d'insertion. Un travail avec les municipalités et la délégation interministérielle à la ville, destiné à

développer ces jardins permettrait d'une part de fournir plus de fruits et légumes et d'autre part de créer des dynamiques de quartier et de cohésion sociale

**Indicateurs de suivi**  
Nombre de communes ayant mis en place un jardin familial à destination de l'aide alimentaire

### Accompagner les jardiniers amateurs dans l'utilisation raisonnée des pesticides et promouvoir les techniques douces de lutte contre les nuisibles

**Informier et sensibiliser** les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement, notamment par l'intermédiaire du Bulletin de santé des végétaux (BSV)

**Promouvoir** les méthodes naturelles au jardin au travers de manifestations (salons, remise de prix lors de concours de maisons fleuries et de jardins, inter-

ventions dans les écoles, communication dans les jardineries)

**Former** les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement et, sur les solutions naturelles au jardin dans le cadre des associations ou des collectivités

**Indicateurs de suivi**  
Nombre d'outils de communication diffusés par type de documents (BSV compris)  
Nombre de rencontres réalisées et nombre de participants par type de manifestations  
Nombre de formations réalisées et nombre de participants

### Promouvoir les actions de sensibilisation au jardinage dans les milieux scolaires

**Développer**, au travers de l'aspect ludique du jardinage, une action éducative en direction des enfants.

**Promouvoir** des démarches pédagogiques de jardinage pour les enfants en milieu scolaire afin de les sensibiliser à une alimentation saine et à un environ-

nement de qualité par la découverte de fruits et légumes. Cette action entre aussi dans le cadre de la lutte contre l'obésité en faisant découvrir aux enfants des comportements contribuant à une bonne santé

**Indicateurs de suivi**  
Nombre d'écoles ayant mis en place des actions ou bénéficié d'une sensibilisation à la pratique du jardinage sans pesticide en milieu scolaire  
Nombre d'enfants sensibilisés



Jardins familiaux







## Fiche action 11

# Développer les circuits alimentaires de proximité

### Pilotes

Conseil régional, DRAAF

### Partenaires associés

Chambre d'agriculture, Aprobio, CERDD, Gabnor, CIVAR, Parcs naturels régionaux

### Référence PNSE 2

Spécificité régionale

### Quelques chiffres régionaux

**4 425 ha** de surface régionale en agriculture biologique ou en cours de certification

**177** exploitations agricoles certifiées ou en cours de certification

**23** associations pour le maintien de l'agriculture biologique en région (2011)



Jour de marché

### Contexte, état des lieux

Région à fort potentiel agronomique, l'alimentation humaine est un des débouchés majeurs de l'agriculture régionale. Dans le Nord - Pas-de-Calais, l'agriculture représente 70% de la surface régionale constituée par 13 000 exploitations d'une surface moyenne de 60ha. L'agriculture biologique occupe aujourd'hui seulement 0,5% de la surface agricole utile (SAU), mais la progression est là, avec +23% en 2009 et +18% d'agriculteurs (177 en région). Par ailleurs, le territoire régional est caractérisé par une forte péri-urbanisation qui se traduit par une forte pression foncière sur les espaces agricoles et naturels.

D'un point de vue environnemental, le monde agricole a un grand rôle à jouer tant dans la préservation des ressources naturelles (sols, air, eau) qu'en termes d'approvisionnement pour une nourriture de qualité dans le cadre d'une politique de prévention au cœur des problématiques de santé.

Alors que le lien entre alimentation et santé est désormais bien établi, de nombreuses études font apparaître

### Résultats attendus

- Accompagner une politique alimentaire :
- qui vise à garantir une alimentation saine, diversifiée et accessible à tous,
- qui est issue de modes de production,
- qui préserve l'environnement et la fertilité des sols,
- qui privilégie des aliments transfor-

l'impact d'une mauvaise alimentation sur la morbidité et la mortalité. Les conséquences de cette évolution sur la santé sont importantes, car une alimentation de mauvaise qualité augmente le risque d'apparition de nombreuses pathologies infectieuses ou chroniques.

Aussi, la valorisation de nouveaux modes de production et de consommation dans le cadre des circuits alimentaires de proximité est un axe de développement qui conjugue à la fois la préservation de l'environnement, le maintien d'une rentabilité pour le producteur et l'accès à une alimentation diversifiée et de qualité pour tous.

Ces initiatives participent à la déclinaison de plans nationaux tels que le Plan national nutrition santé et des dispositifs régionaux. Elles s'inscrivent par ailleurs dans le cadre d'obligations réglementaires nombreuses et variées qui ont trait à l'hygiène alimentaire, aux règles nutritionnelles et de protection de l'environnement.

- més sans dégradation de la qualité nutritionnelle,
- qui respecte l'environnement par des ressources alimentaires de proximité pour réduire les nuisances des transports et respecter la saisonnalité.

## Les opérations

### Introduire les produits d'agriculture biologique et locaux dans la restauration collective

**Promouvoir** les produits agricoles biologiques du Nord - Pas-de-Calais auprès des lycéens, du grand public et de la restauration collective

**Réaliser** des outils de communication mettant en valeur les produits régionaux bio en fonction des saisons

**Organiser** un colloque sur la restauration collective visant à montrer concrètement comment introduire des produits biologiques dans les menus des restaurants collectifs

#### Indicateurs de suivi

Nombre de lycéens sensibilisés aux produits bio et aux circuits courts  
Nombre de lycées entrés dans l'expérimentation  
Nombre d'actions de promotion  
Nombre de participants au colloque restauration collective

### Sensibiliser les acteurs à la question des circuits de proximité

Dans la région Nord - Pas-de-Calais, de nombreux projets de circuits alimentaires de proximité sont portés par les territoires et par les acteurs économiques qui rencontrent au cours de la réalisation de leurs projets diverses problématiques. Cette thématique sera traitée en priorité par le Réseau rural et péri-urbain Nord - Pas-de-Calais.

**Sensibiliser** les acteurs à la question des circuits de proximité et à la construction d'outils mutualisés (sensibilisation des producteurs, des consommateurs, des collectivités)

#### Indicateurs de suivi

Nombre de structures impliquées  
Nombre de journées d'actions (sensibilisation, colloques) et de publication de guides

### Développer la surface en agriculture biologique

**Développer** des actions de rapprochement entre l'offre et la demande

**Augmenter** le volume de produits bio, issus des exploitations agricoles régionales, utilisés par les industries agroalimentaires, en offrant aux entreprises qui souhaitent s'approvisionner en bio local, la possibilité de signer une charte d'engagement avec le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

**Mobiliser** des prestataires qui vont travailler auprès des agriculteurs pour qu'ils développent leur production biologique et soient capables de fournir l'entreprise

concernée si les conditions de vente leur paraissent intéressantes

**Identifier** une demande supplémentaire précise pour ajuster le développement des surfaces agricoles en bio. À moyen terme, les entreprises de collecte et/ou de transformation de biens agricoles biologiques sont incitées à s'approvisionner chez des agriculteurs biologiques de la région. À court terme, elles sont encouragées à s'engager avec des agriculteurs en cours de conversion à l'agriculture biologique

#### Indicateurs de suivi

Nombre de chartes signées avec des opérateurs économiques  
Nombre de nouveaux producteurs biologiques  
Nombre d'établissements avec produits biologiques

### Expérimenter une agriculture durable

**Favoriser**, sur le long terme, l'évolution des pratiques vers celles qui relèvent de l'agriculture durable

**Poursuivre** ces objectifs à l'ensemble des filières du secteur des productions végétales au travers d'actions incitatives d'orientation inscrites au Contrat de projets et dans le cadre du programme Ecophyto 2018

Deux fermes de références « agriculture durable » de la région Nord - Pas-de-Calais et du ministère de l'agriculture se construisent. L'une au lycée horticole de Lomme et l'autre au lycée agricole de Tilloy les Maufaines. Le réseau des fermes de démonstration est animé par un chargé de mission de la chambre régionale d'agriculture.

#### Indicateurs de suivi

Nombre de programmes soutenus  
Nombre de journées de sensibilisation, de colloques, de publication de guides.

### Protéger les ressources en eau par le développement de l'agriculture biologique sur les champs captants

**Assurer** la qualité de l'eau potable présente et future

**Promouvoir** des produits alimentaires locaux

**Mobiliser** l'ensemble des acteurs territoriaux de cinq zones prioritaires sur la protection des ressources en eau et

accompagner plus particulièrement les agriculteurs dans une réflexion sur la nécessaire évolution de leur système d'exploitation

#### Indicateurs de suivi

Nombre de diagnostics de conversion en agriculture biologique sur les territoires cibles  
Nombre de journées de sensibilisation, de formation (agriculteurs et collectivités locales)





## Fiche action 12

# Reconquérir les terrains pollués

**Pilote**  
DREAL

**Partenaires associés**  
EPF, Conseil régional, ADEME, BRGM, VNF, Rectorat, ARS

**Références PNSE 2**  
Lutte contre les Points noirs environnementaux : actions 34 et 35



### Contexte, état des lieux

La région est profondément marquée par les importantes séquelles d'activités industrielle et minière passées qui ont laissé des impacts environnementaux et sanitaires significatifs sur le territoire.

Certaines friches sont imbriquées dans des zones périurbaines, voire au cœur des villes. Aussi leur reconquête est un enjeu politique majeur du développement des territoires. Elle fut par le passé souvent trop hâtive au détriment de la prise en compte des risques sanitaires. Des établissements sensibles, écoles ou crèches, ont pu être construits sur des sols impropres à leur localisation. Si cette situation, à laquelle il faut remédier, était le fait de l'ignorance de l'état de la pollution des sites et des risques sanitaires encourus par les futurs occupants, la requalification des sites se heurte également à la méconnaissance des bonnes pratiques de dépollution.

### Résultats attendus

⌘ Répondre aux préoccupations des collectivités et des aménageurs pour mieux intégrer les terrains pollués dans les projets d'urbanisme.

Il s'agit donc de renforcer l'appui aux aménageurs sur ces aspects. Les institutionnels, en premier lieu l'Établissement public foncier (EPF), se proposent d'accompagner les collectivités en recherche de solutions de réhabilitation de friches industrielles. Des guides ont été produits en ce sens au niveau national. Il s'agit de les faire connaître et de les décliner au niveau régional. Plusieurs initiatives d'échanges et de communication pourraient voir le jour en prenant en compte l'expérience acquise en région sur les sites régionaux réhabilités.

Concernant la dépollution des sites, la promotion en région de l'offre de conseils et de prestations pourra être amplifiée.

À cette fin :  
⌘ mieux partager entre les acteurs les processus de réhabilitation des friches,  
⌘ élargir l'offre en région de réhabilitation des sites et sols pollués.

### Quelques chiffres régionaux

En 2010:

**16 800** anciens sites industriels dans BASIAS

**560** sites pollués dans BASOL représentant près de 13 % du nombre de sites recensés en France

**183** terrains de dépôts des voies navigables de France

## Les opérations

### Développer l'accompagnement des collectivités et des aménageurs sur la reconquête urbaine des friches potentiellement polluées

**Faire un retour d'expérience** sur l'utilisation des ressources disponibles et les besoins exprimés  
**Étudier** l'acceptabilité sociale d'habiter sur un site requalifié

**Élaborer** des guides et des cahiers des charges d'aménagements  
**Publier** des annuaires de prestataires en dépollution

**Indicateurs de suivi**  
Nombre de journées de formation et d'intervention auprès des collectivités et des aménageurs sur les outils développés d'aide à la requalification des sites pollués  
Nombre d'opérations-pilotes d'aménagement de sites

### Mobiliser les financements des travaux de réhabilitation des sites en cas de risques sanitaires

**Établir** des diagnostics de la pollution de sites

**Réaliser** un bilan de la campagne pilote de diagnostics dirigée vers les établissements scolaires dits sensibles

**Indicateurs de suivi**  
Nombre d'établissements sensibles impactés  
Nombre d'établissements diagnostiqués  
Nombre d'établissements traités







# Faciliter l'accès aux données environnementales

**Pilotes**  
DREAL, Conseil régional

**Partenaires associés**  
EPF, SPPPI, BRGM, DDTM, LMCU, autres collectivités

**Références PNSE 2**  
Lutte contre les points noirs environnementaux : actions 32 et 34

**Quelques chiffres régionaux**

- 16 800 anciens sites industriels dans BASIAS
- 560 sites pollués recensés dans BASOL
- 600 km de cours d'eau présentant des pollutions aux métaux et près de la moitié à des contaminants persistants

**Contexte, état des lieux**

Le territoire régional est marqué par de nombreuses zones présentant des impacts environnementaux dans les différents milieux que sont l'atmosphère, les eaux et les sols. L'accès aux données est essentiel en vue d'intégrer les sites concernés dans les projets d'urbanisme des collectivités. C'est également un enjeu de sécurité sanitaire des populations.

Un important travail en cours de la DREAL s'attache à actualiser les informations de BASOL fournissant l'état des pollutions des sols des établissements industriels. Associées à une cartographie des zones contaminées, ces informations devraient mieux répondre aux attentes des collectivités dans le cadre de la reconquête des friches urbaines. Toutefois BASOL, ainsi que BASIAS, sont des bases de données réservées aux terrains qui ont reçu une activité industrielle. De nombreux autres sites potentiellement pollués échappent à

la connaissance des aménageurs de zones. C'est notamment le cas des dépôts des voies navigables ou encore d'anciennes décharges locales non répertoriées.

L'aménagement du territoire requiert en outre de nouveaux inventaires reprenant les aires géographiques touchées par des pollutions diffuses telles celles générées par le transport ou encore l'agriculture, et réparties dans l'ensemble des milieux comme l'air et les nappes aquifères. L'exhaustivité des bases environnementales et l'interfaçage de données opérationnelles sont impératifs dans la conduite de projets d'urbanisme. La publication des informations doit de plus être facilitée afin de satisfaire l'aspiration de la population à être mieux renseignée sur son cadre de vie.

**Résultats attendus**

- ✂ Fournir l'ensemble des informations disponibles sur les sites présentant des risques pour l'environnement et la santé,
- ✂ Rechercher l'exhaustivité des données environnementales nécessaire aux politiques d'aménagement des territoires,
- ✂ Développer l'interopérabilité et l'accès des bases de données environnementales.

**Les opérations**

**Mettre à jour les bases de données environnementales relatives aux sites (potentiellement) pollués**

**Poursuivre** les travaux d'établissement de cartographies des sites et sols pollués (BASOL essentiellement)

**Indicateur de suivi**  
Nombre de sites complétés dans les bases de données BASOL

**Mettre en ligne les bases de données relatives aux sites (potentiellement) pollués**

**Rendre accessible** les données cartographiques auprès du public

**Accroître** la portée de PPIGE, portail des bases de données environnementales géré par l'EPF

**Indicateur de suivi**  
Nombre de données cartographiques accessibles au public

**Mettre en lien les bases de données environnementales existantes**

**Rendre interopérables** les bases de données environnementales existantes

**Indicateur de suivi**  
Nombre de bases de données environnementales rendues interopérables

**Identifier les besoins des collectivités en terme de données environnementales**

**Définir** les besoins des collectivités en termes de données environnementales dans le cadre de l'aménagement prévisionnel de leur territoire (établissement des PLU, SCOT, ...), en lien avec les opérations de la fiche 12

**Indicateur de suivi**  
Cahier des charges d'une base interopérable de données environnementales répondant aux besoins des collectivités







# Identifier et étudier les risques sanitaires dans les zones prioritaires

**Pilotes**  
DREAL, ARS

**Partenaires associés**  
CIRE, ATMO, APPA, SPPPI, collectivités, associations, organisations professionnelles

**Références PNSE 2**  
Lutte contre les points noirs environnementaux : action 32

## Quelques chiffres régionaux

- 1<sup>er</sup> rang des régions pour la mortalité par la maladie de l'appareil respiratoire
- 2<sup>ème</sup> rang des régions en émissions de dioxines
- 3<sup>ème</sup> rang des régions en émissions de particules PM2,5
- 13% du nombre de sites pollués recensés en France

## Contexte, état des lieux

La région est caractérisée à la fois par une densité démographique importante, qui la place au 2<sup>ème</sup> rang des régions derrière l'Ile-de-France, et une forte imbrication de zones industrielles et urbaines, entrecoupée d'un réseau dense de voies terrestres et une façade maritime très active.

La région présentant par ailleurs les taux les plus élevés de France en termes d'indices comparatifs de mortalité, l'hypothèse d'un impact significatif des pollutions environnementales (air, bruit, sol pollué, ondes électromagnétiques...) sur la santé des populations est fondée. Toutefois il est difficile de démontrer que l'environnement dégradé est à l'origine de l'état sanitaire de notre population.

D'autres causes, comportementales ou génétiques, peuvent en masquer le lien. En utilisant une approche de type « étude d'impact », il est possible d'évaluer les risques sanitaires au regard des expositions cumulées de l'ensemble des émissions au sein d'une aire géographique donnée, notamment en cas de pollutions

## Résultats attendus

- ☞ Identifier et cartographier les zones d'expositions prioritaires et établir une méthode de hiérarchisation,
- ☞ Mettre en œuvre et adapter des méthodes existantes d'évaluation des risques environnementaux et sanitaires

atmosphériques multiples. Ce peut être le cas des concentrations industrielles associées aux trafics routiers, ferroviaires, maritimes, aéroportuaires, ....

La région a été initiatrice de telles études, menées de 2004 à 2006 sur les deux territoires de Dunkerque et de Calais. Une 3<sup>ème</sup> est entreprise sur le territoire compris entre les agglomérations de Denain et d'Aniche.

Au-delà des constats, il importe de mettre en œuvre les mesures de gestion des sources d'émissions et des milieux pour en limiter l'impact sur les populations, notamment parmi les plus vulnérables. Il pourra s'agir ainsi de préserver des espaces de vie et de biodiversité. Il apparaît également nécessaire de définir la surveillance environnementale voire humaine pour mieux en établir les impacts sanitaires.

- ☞ Identifier et cartographier les zones d'expositions prioritaires et établir une méthode de hiérarchisation,
- ☞ Prendre les mesures de gestion et de surveillance adaptées dans les zones étudiées.



Paysage industriel

## Les opérations

### Élaborer une méthode d'identification et de suivi des zones prioritaires et une stratégie de mise en œuvre des études

**Mettre en place** un groupe de travail réunissant les compétences techniques régionales en matière de suivi environnemental ou sanitaire

**Définir** des critères d'identification et de hiérarchisation de zones

**Indicateur de suivi**  
Nombre de zones prioritaires identifiées et hiérarchisées

### Mettre en œuvre au niveau local des études environnementales et sanitaires des zones identifiées

**Diagnostiquer** l'état des milieux des zones prioritaires et évaluer les risques sur les populations concernées

**Restaurer** les milieux et la biodiversité, **Mettre en place** une surveillance de l'état des milieux

**Mettre en œuvre** des actions concertées de santé publique pour évaluer l'im-

pact sanitaire des populations exposées **Cartographier** les zones à risques

**Prendre en compte** dans les documents d'urbanisme des zones étudiées les usages des sols adaptés aux risques

**Indicateurs de suivi**  
Nombre d'études de zones  
Nombre de mesures de restauration et de gestion des milieux  
Nombre de surveillances environnementales ou sanitaires



Zone industrielle de Dunkerque





# Accompagner les associations et les bénévoles dans leurs actions de sensibilisation et d'information

## Pilotes

Conseil régional, Préfecture de région, ARS

## Références PNSE 2

**Formation et information** : actions 55, 56, 57 et 58

### Contexte, état des lieux

La santé environnementale concerne tous les milieux et toutes les disciplines scientifiques. Il n'est pas aisé de fournir sur tous les sujets une information et une formation accessibles, pertinentes et hiérarchisées, pourtant nécessaires à la participation de tous les citoyens, ainsi qu'aux entreprises privées et au secteur associatif, à la maîtrise du sujet et au développement d'un débat public sur ces questions.

Par ailleurs, la volonté d'informer et de sensibiliser un très large public aux problèmes

de santé liés à l'environnement semble ainsi aujourd'hui très partagée par beaucoup d'acteurs et de financeurs.

Cette action vise donc à développer des outils d'information pour tous, aller à la rencontre des populations en les informant et créer une dynamique de rendez-vous réguliers et spécifiques à la santé environnementale : « les journées santé-environnement ».

### Résultats attendus

- ✂ Informer et sensibiliser en santé-environnementale
- ✂ Élargir le nombre d'acteurs susceptibles de porter des actions en santé environnement

- ✂ Fédérer et harmoniser les actions et les financements sur les thématiques prioritaires dans la région
- ✂ Faciliter le débat public

## Les opérations

### Développer des outils d'information

**Mettre en place** un site d'information Internet dédié à la santé environnement  
**Réaliser** un annuaire régional des bureaux d'études de la dépollution et des laboratoires en santé environnement

**Mettre en place** un baromètre santé environnement  
**Mettre en place** des labels, des concours

**Indicateur de suivi**  
 Sans objet

### Mener des actions d'information et de sensibilisation sur l'amiante

**Inform** les diagnostiqueurs, les entreprises, les salariés, les maîtres d'ouvrage publics et privés, les bailleurs sociaux

et les particuliers  
**Accompagner** les bénévoles et les associations dans leurs actions

**Indicateur de suivi**  
 Nombre de réunions et d'associations accompagnées

### Aller à la rencontre des populations en développant un partenariat avec les grands distributeurs de jardinerie et de bricolage

**Promouvoir** des actions d'information sur les lieux de vente (marchés, grandes surfaces)

**Indicateur de suivi**  
 Taux de participation moyen

### Organiser des journées d'information santé-environnement

**Organiser** des réunions publiques régulières – « les journées santé-environnement » – pour informer et sensibiliser

dans différents territoires et sur différentes thématiques

**Indicateur de suivi**  
 État de satisfaction des participants aux journées santé-environnement

# Améliorer les connaissances en santé environnement

## Pilote

Conseil régional

## Références PNSE 2

**Recherche** : actions 48,49,51

### Quelques chiffres régionaux

34 projets de recherche en santé-environnement portés par des laboratoires régionaux

### Contexte, état des lieux

Sur le champ de la santé-environnement, il est constaté un manque important de connaissances à toutes les étapes des relations entre l'homme et l'environnement pour lesquelles une analyse simplifiée appellerait à mieux comprendre :

- les transferts entre activités, rejets et milieux (air, eau et sols),
- les transferts entre ces milieux et l'homme (par ingestion, inhalation ou contact),
- la relation doses / effets déterminante de l'impact sur la santé.

Il est toutefois indispensable de prendre en compte un ensemble de disciplines susceptibles d'éclairer le champ de la santé environnementale comme les sciences humaines et sociales.

Dans ce contexte, le plan a pour objectif stratégique, par le moyen d'un appel à projets, d'améliorer les connaissances des liens entre l'environnement et la santé et, au travers de la valorisation qui pourra en être faite, d'identifier des actions de prévention, des recommandations et de structurer et qualifier les réseaux d'acteurs investis dans le champ de la prévention et de la décision publique.

Si l'AFFSET depuis 2002, et l'ANR depuis 2005, soutiennent des projets de recherche sur ce champ, le Conseil régional lance annuellement depuis 2006 un appel à propositions de recherche en santé environnement tout comme le GIP CERESTE, un appel à projets exploratoire en santé-environnement-travail.

### Résultats attendus

- ✂ Améliorer la connaissance des liens entre l'environnement et la santé
- ✂ Identifier, au travers de la valorisation qui pourra en être faite, des actions

de prévention, des recommandations et structurer et qualifier les réseaux d'acteurs investis dans le champ de la prévention et de la décision publique

## Les opérations

### Développer la recherche pluridisciplinaire en santé-environnement

**Accompagner** des projets de recherche dont le cadrage sera défini par un comité scientifique  
 Il est attendu des équipes de recherche

la production de connaissances utilisables pour l'élaboration des politiques publiques de prévention et de précaution et pour leur évaluation.

**Indicateur de suivi**  
 Nombre de projets financés



# Annexes

---

PRSE 1 : les 22 actions

PNSE 2 : les 16 fiches actions

Synthèse des animateurs

Liste des participants

Lexique



# PRSE 1

## Les 22 actions

Réduire de 50% l'incidence de la légionellose à l'horizon 2008

Réduire de 30% la mortalité par intoxication au monoxyde de carbone à l'horizon 2008

Réduire les émissions de particules diesels par les sources mobiles

Promouvoir les modes de déplacements alternatifs

Mieux prendre en compte l'impact santé dans les projets de création d'infrastructures de transport

Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle

Réduire les émissions de NOx des installations industrielles

Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable des pollutions ponctuelles et diffuses

Limiter les pollutions des eaux et des sols dûes aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses

Diminuer le risque sanitaire dû à la baignade

Mieux connaître les déterminants de la qualité de l'air intérieur et renforcer la réglementation

Limiter l'exposition de la population aux fibres minérales artificielles

Protéger la santé des populations vivant en habitat insalubre

Renforcer la surveillance du marché notamment par la réalisation de campagnes ciblées de contrôle

Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR)

Renforcer la protection, notamment en milieu professionnel, des femmes enceintes et de la préservation de la fertilité masculine

Améliorer la prévention du saturnisme infantile, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués

Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies

Protéger les adolescents des risques dûs à la musique amplifiée

Veiller à la qualité des bâtiments accueillant des enfants

Développer l'information et la formation des différents acteurs de la prévention dans l'entreprise

Faciliter l'accès à l'information en santé-environnement et favoriser le débat public



## Les 16 fiches actions

**Fiche 1**

**Plan particules**

Action 1 Réduire les émissions de particules du secteur domestique

Action 2 Réduire les émissions de particules des installations industrielles et agricoles

Action 3 Mieux réguler la mobilité et réduire les émissions atmosphériques unitaires de chaque mode de transport

Action 4 Améliorer la connaissance sur les particules

**Fiche 2**

**Réduction des substances toxiques dans l'air et dans l'eau**

Action 5 Réduire les rejets de six substances toxiques dans l'air et dans l'eau

Action 6 Améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides

**Fiche 3**

**Qualité de l'air intérieur**

Action 7 Mieux connaître et limiter les sources de pollution à l'intérieur des bâtiments

Action 8 Construire sainement par la limitation des sources dans le bâti et la maîtrise des installations d'aération, de ventilation et de climatisation

Action 9 Mieux gérer la qualité de l'air intérieur dans les lieux publics

Action 10 Réduire les expositions liées à l'amiante

**Fiche 4**

**Réduire l'exposition aux substances ayant un effet cancérigène mutagène ou reprotoxique (CMR) en milieu de travail**

Action 11 Développer des actions d'incitation et d'aide à la substitution de substances toxiques en milieu de travail et favoriser le développement de procédés alternatifs

Action 12 Renforcer le suivi des expositions professionnelles

**Fiche 5**

**Santé et transports**

Action 13 Prendre en compte l'impact sur la santé des différents modes de transport

Action 14 Favoriser les transports actifs et les mobilités douces

Action 15 Réduire les nuisances liées au bruit généré par les transports

Action 16 Améliorer la santé et le confort des usagers et des travailleurs des transports

**Fiche 6**

**Protéger la santé et l'environnement des enfants**

Action 17 Réduire l'exposition des enfants et des femmes enceintes ou en âge de procréer aux substances les plus dangereuses

Action 18 Mieux gérer les risques liés aux reprotoxiques et aux perturbateurs endocriniens

Action 19 Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants

Action 20 Améliorer la prise en compte de la sensibilité particulière des enfants, des femmes enceintes ou en âge de procréer dans l'expertise des risques

Action 21 Renforcer la lutte contre les atteintes auditives et les traumatismes sonores aigus liés à l'écoute de musiques amplifiées

**Fiche 7**

**Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé**

Action 22 Prévenir les allergies

Action 23 Développer la profession de conseillers « habitat-santé » ou « en environnement intérieur »

Action 24 Améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement dues à l'environnement

**Fiche 8**

**Lutte contre l'habitat indigne**

Action 25 Conforter et développer le programme national de traitement de l'habitat indigne

Action 26 Prévenir l'insalubrité due à la sur-occupation

Action 27 Créer des mesures ciblées d'accompagnement social

**Fiche 9**

**Protéger la population des contaminations environnementales liées à l'eau**

Action 28 Protéger de manière efficace la ressource aux échelles des périmètres de protection et des aires d'alimentation des captages

Action 29 Réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique

Action 30 Maîtriser la qualité sanitaire de l'eau distribuée

Action 31 Assurer une gestion durable de la disponibilité en eau

**Fiche 10**

**Lutte contre les « points noirs environnementaux »**

Action 32 Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques

Action 33 Améliorer la prévention et assurer la gestion des impacts sanitaires et environnementaux post accident

Action 34 Renforcer la gestion des sites et sols pollués

Action 35 Réhabiliter ou gérer les zones contaminées, notamment outre-mer

Action 36 Evaluer l'impact sanitaire des différents modes de gestion des déchets

**Fiche 11**

**Diminuer l'impact du bruit**

Action 37 Intégrer la lutte contre le bruit dans une approche globale

Action 38 Renforcer la police du bruit

Action 39 Se doter d'outils permettant d'appréhender l'impact sanitaire du bruit

**Fiche 12**

**Réduire l'exposition au radon et à l'amiante naturellement présents dans l'environnement**

Action 40 Réduire l'exposition au radon dans l'habitat

Action 41 Gérer les expositions à l'amiante environnemental

**Fiche 13**

**Risques émergents**

Action 42 Améliorer le dispositif de surveillance et d'alerte

Action 43 Lancer un programme pluriannuel de biosurveillance de la population française couplé à une enquête de santé plus large et incluant le dosage des polluants émergents

Action 44 Renforcer la concertation sur les risques liés aux nouvelles technologies

Action 45 Organiser l'information et la concertation sur les ondes électromagnétiques

Action 46 Renforcer la réglementation, la veille et l'expertise et la prévention des risques sur les nanomatériaux

Action 47 Améliorer la connaissance et réduire les risques liés aux rejets de médicaments dans l'environnement

**Fiche 14**

**Recherche**

Action 48 Afficher clairement le domaine santé environnement travail dans les politiques scientifiques des différents opérateurs de recherche et renforcer les moyens humains et financiers

Action 49 Structurer et coordonner la recherche en santé environnement travail et renforcer les outils nécessaires

Action 50 Renforcer les disciplines de recherche majeures et les thématiques prioritaires pour la prédiction et l'évaluation des risques et dangers environnementaux, notamment sur les pathologies en forte augmentation ou (re)émergentes et sur les risques émergents

Action 51 Renforcer la recherche sur les contaminants de la chaîne alimentaire

Action 52 Favoriser la recherche technologique et l'innovation pour l'accompagnement des entreprises vers des pratiques plus respectueuses de la santé et de l'environnement

**Fiche 15**

**Expertise**

Action 53 Rationaliser les conditions et pratiques d'expertise scientifique en appui aux décisions de politiques publiques

Action 54 Renforcer les capacités d'expertise scientifique en santé environnement travail

**Fiche 16**

**Formation et information**

Action 55 Développer la formation en santé environnement travail des professionnels de santé

Action 56 Développer la formation en santé environnement travail dans l'enseignement supérieur et technique

Action 57 Eduquer les jeunes en santé environnement travail

Action 58 Développer des outils d'information en santé environnement travail et en mesurer l'impact



# Synthèse des animateurs

Juillet 2010

**Cinq transversalités ont été choisies par les groupes de travail :**

- **habitat / insalubrité / précarité**
- **produits / déchets / rôle du consommateur et des associations**
- **inégalités de santé**
- **formation et information**
- **recherche**

## Réflexions préalables

La concertation prend du temps mais elle est à l'honneur de ceux qui la mettent en œuvre. Elle est également un gage de la pertinence et de l'acceptabilité des mesures à promouvoir. Elle nécessite un calendrier plus souple et plus distendu.

Il s'agit de trouver les actions pertinentes qui concernent le niveau régional sans empiéter sur les responsabilités nationales qui se jouent à d'autres niveaux. Par exemple, sur les pesticides, l'interdiction des produits n'est pas du ressort du PRSE. En revanche, celui-ci doit s'impliquer dans la diffusion de l'information en agissant sur les consommateurs voire même sur les producteurs régionaux.

Les grands thèmes proposés émanent de l'ensemble des participants aux groupes de travail. Ce travail récapitulatif sera présenté au cours d'une séance plénière devant l'ensemble des participants aux groupes de travail qui pourront se réapproprier l'exercice de synthèse effectué.

## Habitat / insalubrité / précarité

**Réduire les zones contaminées de la région Nord - Pas-de-Calais et accélérer leur réhabilitation en lien avec les utilisations ultérieures envisagées**

**Pilotes : DREAL, EPF, collectivités locales**

Il s'agit de continuer le processus entrepris pour la réhabilitation des friches en garantissant leur impunité en fonction des usages prévus. L'objectif consisterait également à réduire la durée des procédures pour inclure les sols pollués dans des projets d'actualité.

**Réduire les expositions au bruit**

**Pilotes : DREAL, CRAM, associations...**

Le bruit est une source de nuisance qui peut avoir des répercussions sur la santé physique et mentale des individus. Il serait judicieux de finaliser la carte régionale d'exposition au bruit avant d'entreprendre des actions de prévention collectives et individuelles.

**Isoler sans confiner**

**Pilotes : Conseil régional, CRAM, DIRECCTE**

L'idée consiste à éviter que les actions entreprises dans le cadre des économies d'énergie et de la maîtrise des gaz à effet de serre ne masquent pas les efforts effectués en direction de la qualité de l'air intérieur. En particulier des actions en faveur de la promotion des systèmes de ventilation seront effectuées.

Ces actions de promotions seront menées en direction des professionnels du bâtiment (BTP, architectes, ...), des usagers (PACT,

associations, ...) et des financeurs en promouvant une écoconditionnalité de manière à ce que des primes en provenance de l'argent public n'encouragent pas la recrudescence de certaines pathologies liées à l'apparition de moisissures par exemple (ADEME, collectivités).

- Comment inciter les habitants à mieux prendre en compte les cibles santé dans leurs projets de construction ou de rénovation ?
- Veiller à ce que les primes soient bien délivrées à condition de veiller à la qualité de l'air.

Des actions similaires pourraient être portées par les gestionnaires d'ERP (Etablissements recevant du public)

**Cohérence des actions territoriales et promotion des actions en réseau**

**Pilotes : APPA, IREPS, ARS, collectivités territoriales**

La multiplicité des opérateurs et des actions entreprises sur un territoire affaiblit la lisibilité quant aux services dont pourraient disposer les habitants. Il s'agirait d'introduire de la cohérence dans le foisonnement des initiatives locales existantes. Ces initiatives relèvent à la fois des collectivités et de l'État, du secteur public et d'associations. Tous ces acteurs portent des logiques d'actions et de financements tout à fait différentes. Un partenariat ville/ONG/État/région pourrait-il organiser la cohérence et accroître l'efficacité des actions entreprises et surtout leur ajustement, par souci de justice, aux besoins des habitants ?

Ces actions, effectuées pour l'instant sur l'air intérieur, pourraient être étendues en direction des points noirs environnementaux. Il s'agit, pour la qualité de l'air intérieur :

- d'identifier les besoins (PLH...),
- de repérer les ménages installés dans

un habitat indigne ou en situation de précarité énergétique. L'action pourrait s'étendre à tous les habitants soucieux de la qualité de l'air intérieur et désireux d'entreprendre des travaux de réhabilitation,

- de mettre à disposition des habitants ou des techniciens des outils de diagnostics complets (croisant insalubrité, isolation et qualité de l'air intérieur). Un diagnostic peut avoir deux fonctions, l'une permettant d'optimiser les aides existantes, l'autre indispensable pour attirer des aides.

Une proposition pourrait consister à prendre un territoire test et à étudier la relation entre les besoins et la manière dont ils peuvent être satisfaits. Cet exercice pourrait donner des éléments pour trouver des possibilités de validation des actions entreprises.

**Pilote : ARS**

**Action en faveur de l'extension et de la pérennisation des CMEI**

**Pilotes : Conseil régional, APPA**

Tous les participants à l'élaboration du PRSE ont vanté les mérites du dispositif de CMEI mis en place dans la région Nord - Pas-de-Calais. Pour pérenniser ce dispositif et le développer, voire le transformer en CEI. Il paraît indispensable de mieux intégrer cette démarche au sein d'un réseau de promotion de la santé.

D'autres systèmes de financement et de formation doivent être trouvés. L'assurance maladie et les mutuelles pourraient proposer ce type de diagnostic en envisageant, éventuellement, de solliciter une participation financière des bénéficiaires. La généralisation d'un système gratuit pose la question de la lourdeur du financement.

La formation des CMEI, sans être diplômante, pourrait concerner des travailleurs sociaux ou des acteurs de la ville qui pourraient bénéficier d'une formation spécifique.

**En cas de risque avéré, faciliter l'accès, pour tous les citoyens, à des analyses ciblées sur la qualité de l'air, de l'eau, des sols, des peintures, de la terre des jardins...**

**Pilotes : ARS, services communaux**

Cette possibilité, en cas de risque avéré, pourrait permettre de mieux appréhender certaines situations, éviter certaines incompréhensions... Un dispositif régional de participation à cette prise en charge devrait être étudié.

**Produits / déchets / rôle du consommateur et des associations**

**Prise en compte de la santé pour une alimentation durable**

**Pilote : Groupement Qualité Nord - Pas-de-Calais**

Il s'agit d'introduire des critères sanitaires dans les démarches de développement durable initiées par des entreprises agroalimentaires, artisans, TPE, PME... afin de permettre aux professionnels régionaux de s'engager en matière d'alimentation durable. L'information des consommateurs pourrait se faire par la mise en place d'un identifiant sur le produit.

**Le jardin, objet de promotion de la santé**

**Pilotes : associations, APPA, ...**

Dans une région où dominent les maisons individuelles, le jardin peut représenter un moyen de promotion du développement durable :

- le jardin : élément de promotion de la biodiversité avec des critères sanitaires pour éviter la plantation de plantes exogènes ou allergisantes,
- le jardin, redécouverte de l'importance de la météorologie et du rythme du climat,
- le jardin, pièce supplémentaire du logement, lieu de loisir, de convivialité et de pratiques sportives,
- le jardin, promotion de méthodes culturelles douces en évitant l'utilisation de biocides et pesticides. Les jardiniers urbains peuvent contribuer à la promotion de ces pratiques culturelles alternatives,
- le jardin et la gestion des déchets verts par la promotion de composteurs,
- le jardin une contribution à l'autonomie alimentaire par les circuits court,
- le promotion des jardins partagés (ouvriers) dans les périphéries urbaines.

Cette action s'inscrit dans la continuité historique du développement des jardins, lieux de convivialité et compléments de l'habitation en cités.

**Améliorer la prise en charge des déchets**

**Pilotes : Conseil régional, collectivités**

Il s'agit :

- de généraliser le ramassage des déchets verts et organiques. Les déchets verts sont en constante augmentation et leur ramassage évite le brûlage, générateur de particules nocives tant pour le climat que pour la santé humaine,
- d'améliorer la collecte des déchets hospitaliers en





- provenance de l'ensemble des établissements de soin sans oublier les soins effectués à domicile,
- d'améliorer la récupération des déchets spéciaux (amiante, pneus...) et créer des zones de récupération obligatoires... accessibles et gratuites,
  - d'améliorer la gestion des déchets liés aux élevages industriels,
  - d'améliorer la prise en charge des déchets verts en sensibilisant les habitants de la région à l'utilisation de composteurs par une dotation (prime) pour l'achat d'un appareil.

### Inégalités de santé

Les inégalités peuvent relever de plusieurs types : les inégalités générationnelles qui imposent une prise en charge du vieillissement plus développée, des inégalités liées au développement de la précarité qui imposent un accès aux aménités et aux soins plus justes, des inégalités territoriales qui doivent générer une plus juste répartition des services.

Cette approche considère que les inégalités environnementales sont celles qui contribuent aux inégalités de santé qui ne recouvrent pas nécessairement l'occurrence de pathologies avérées.

Les inégalités, quand elles sont perçues par les habitants, sont significatives d'un mal être qui ne se traduit peut être pas en termes de pathologies avérées mais qui méritent considération. Les installations recevant les déchets sont les plus touchées par ce type de mal être.

La présence de réseaux sociaux de proximité (action I-3) se situe dans le cadre d'une prévention qui consiste à accompagner les habitants dans leur démarche de promotion de la santé en mettant à la disposition de tous les services existants dont ils peuvent ignorer l'existence.

Cette orientation rejoint la politique de la ville et l'attention portée aux exclus et aux sans voix tout en encourageant également les mobilisations habitantes qui prennent en charge un problème environnemental émergent.

**Généraliser l'aide à la personne et le service à domicile à travers la promotion d'associations à condition qu'elles respectent les engagements de l'employeur et le droit des salariés (horaires et conditions de travail)**

**Pilotes : Conseils généraux...**

Le vieillissement de la population et l'extension de la précarité imposent une prise en charge plus développée et performante.

**Promouvoir l'accès pour tous à des circuits alimentaires courts et à une alimentation plus saine**

À la fois par le développement de l'information sur l'alimentation et par une vigilance sur l'accessibilité des produits sains, il s'agit de veiller à ce que toute

la population puisse bénéficier d'une alimentation de qualité.

**Préciser et réviser les bases de données (BASIAS et BASOL)**

**Pilotes : BRGM, DREAL, ...**

La précision de ces bases de données est essentielle pour pouvoir élaborer des projets d'aménagement en fonction de la qualité des sols. Ces données devraient permettre de déterminer les zones prioritaires de surexposition. D'autre part, elles permettraient de recouper les sites BASIAS avec les établissements sensibles (écoles, crèches, établissements de soins, maisons de retraite, ...) et de définir des priorités, voire d'étudier la possibilité de mettre en place des servitudes d'utilité publique.

**Établir localement les risques sanitaires liés à des zones de surexposition**

**Pilotes : ARS, DREAL, AASQA, associations...**

En utilisant une approche de type « étude d'impact », il est possible d'évaluer les risques dans des zones de surexposition aux nuisances (bruits, odeurs...) et aux pollutions comme dans les zones portuaires, autour de concentrations industrielles, de voies de transport routier, ferroviaire...

Parallèlement, il importe de développer les mesures de pollutions de proximité par rapport aux pollutions de fond afin de mieux prendre en compte les risques spécifiques des populations surexposées. Il serait également nécessaire de mettre en place des indicateurs de bio-surveillance environnementale et humaine pour mieux établir les risques.

**Développer l'ingénierie sociale**

**Pilotes : DREAL, ARS, associations...**

Cette proposition concerne les procédures à mettre en œuvre pour l'implantation de nouvelles infrastructures mais aussi pour accompagner les mobilisations émergentes constituées à partir d'une nuisance environnementale (bruit, odeur, pollution, ...).

Pour l'implantation de futures infrastructures, les ingénieries sociale et sanitaire sont nécessaires lors de l'évaluation des impacts pour dépasser les limites de l'ERS telles qu'elles existent actuellement (nombreuses incertitudes, non prise en compte de la synergie des polluants, différence entre le risque avéré et le risque perçu...). En effet, l'acceptabilité d'un équipement peut être mise en cause même si, d'après l'étude d'impact, les normes sont respectées. Il s'agit d'une approche tournée vers la gouvernance inclusive 1 du risque, qui vise à informer et faire participer au processus de décision (élaboration et choix des options techniques) l'ensemble des populations potentiellement impactées par un projet d'aménagement, une installation potentiellement polluante, la découverte d'un site pollué... Les modalités de l'enquête publique n'intervenant qu'a posteriori pourraient être à revoir selon des expérimentations régionales. Des exemples sont à rechercher dans les pays anglo-saxons qui suivent une toute autre démarche lors de la réalisation de grands projets.

**Meilleur accompagnement des populations mobilisées par l'injustice ressentie**

**Pilotes : DREAL, associations**

Cette orientation vise à améliorer le processus de gestion des plaintes. En cas de mobilisation autour d'une nuisance émergente, il s'agit d'accompagner ces mouvements sans nier la pertinence de leur objectif initial.

Sur le même principe que les CLIS mais bien avant leur institutionnalisation, il s'agit d'écouter les craintes des populations et de leur garantir l'accès à des informations claires et pertinentes

**Mutualisation des expertises et des « bonnes pratiques »**

**Pilote : Conseil régional**

Il s'agit, par une meilleure répartition de l'expertise, de compenser les inégalités territoriales en diffusant, par l'intermédiaire du Conseil régional, l'expertise et les bonnes pratiques élaborées dans des agglomérations mieux dotées. Le récent rapport sur la précarité énergétique a montré combien cet handicap est surtout repéré dans l'habitat vétuste des zones rurales.

Cette action correspond à la demande des collectivités locales consistant à mettre en commun les outils et les expériences effectuées de manière à les valider. Cette instance de concertation pourrait également permettre de mettre en commun des expérimentations et de tester la pertinence des outils utilisés.

Il s'agirait par exemple, d'encourager les collectivités à former les agents aux « bonnes pratiques » du jardinage. Action qui pourrait également avoir un but pédagogique et servir à encourager les habitants à utiliser les produits respectueux de l'environnement. Par exemple, l'action de LMCU concernant l'amélioration durable de l'habitat ayant pour cible les ménages installés dans des communes rurales et touchés par la précarité énergétique pourrait être reprise par le Conseil régional et l'ADEME pour être étendue à l'ensemble des communes de la région susceptibles d'être touchées par la précarité énergétique.

On peut imaginer également la mise en œuvre de journées d'échanges servant à la fois de formation et de lieu de diffusion de l'information.

**Pour des pratiques urbaines plus respectueuses de l'environnement et accessibles à tous**

**Pilotes : ARS, ATMO, DREAL**

- Comment promouvoir la santé dans une ville dense ? Pour des raisons énergétiques, les constructions sont de plus en plus denses. Il s'agit de veiller à ce qu'elles n'engendrent pas des nuisances sonores de proximité. Or, pour l'instant ce sont les nuisances qui perturbent le plus les français. Il s'agit également de faire la promotion, au sein de ces zones denses, de jardins partagés (action II-3).
- Comment éclairer les décideurs dans la

réalisation des PLU ? Dans la localisation d'activités, d'infrastructures polluantes ou, au contraire d'éco-zones recherchant des lieux calmes avec de basses émissions. Comment promouvoir les zones de basses émissions sans reporter les pollutions en périphérie ?

- Comment élaborer des éco-quartiers sans reproduire les inconvénients du « zoning urbain » et éviter de faire la promotion de quartiers ségrégatifs en réservant la qualité de l'habitat à ceux qui auraient les moyens d'y accéder.

### Formation et information

Cette question a été abordée à plusieurs reprises au cours des propositions précédentes.

**wiki santé-environnement**

**Pilote : Conseil régional**

Un outil vivant destiné à capitaliser l'état des connaissances sur le sujet sous une forme très évolutive et participative.

**Organisation de concours**

**Pilotes : Conseil régional, ville de Lille**

Lancer un concours sur les bâtiments HQE exemplaires.

**Organiser les « mercredis » environnement-santé**

**Pilotes : Conseil régional, associations...**

Cycle de conférences et de journées techniques qui seraient destinées aux professionnels, au grand public et aux élus.

Les sujets abordés pourraient être :

- la « qualité sanitaire des bâtiments » pour les architectes et les professionnels du bâtiment en complément des actions déjà mises en œuvre par la région (journées techniques),
- les pesticides et la santé, les dangers du bricolage, la consommation, l'alimentation et les produits (information);
- la sensibilisation des élus à la qualité sanitaire des bâtiments.

**Des actions d'information sur les marchés**

**Pilotes : associations**

Distribution de plaquettes, informations à la demande...





**Négociations avec les grandes surfaces du bricolage et du jardinage pour faire la promotion de produits inoffensifs et supprimer les produits dangereux tout en encourageant la diffusion des bonnes pratiques**  
**Pilotes : CRAM, Conseil régional, CCI**

**Mise en place de labels**  
**Pilotes : DREAL, ADEME...**  
Des labels « éco-ports » pourraient être développés pour promouvoir les bonnes pratiques environnementales par rapport aux pollutions hydriques et atmosphériques, au bruit...

**Recherche**

L'objectif de ce dernier thème serait double : il consisterait à introduire le thème environnement-santé dans la politique de recherche de la région en partenariat avec l'État. Il s'agirait également de solliciter le potentiel régional de recherche pour élaborer des outils concernant les possibilités d'évaluation des mesures préventives.

**Le bilan du PRASE, du PRQA et du PRSE 1**  
**Pilotes : Conseil régional, ARS**  
Les actions, dans le domaine de l'environnement, pour être efficaces dans une société aussi mouvante que la nôtre, doivent être flexibles et enrichies par les expériences précédentes. Pour évaluer l'amélioration de l'environnement, il est nécessaire de disposer d'un bilan des actions, nombreuses, menées auparavant dans la région. En effet, la prévention n'agit efficacement que sur des segments de population bien définis. Il est nécessaire de connaître les caractéristiques des populations qui sont censées avoir bénéficié des actions précédentes pour procéder à une évaluation et à un « retour d'expérience ».

**Réflexion sur les indicateurs d'évaluation des mesures prises dans le domaine de la prévention**  
La santé environnementale, champ d'investigation émergent, relève largement de la prévention. Il s'agit de trouver les leviers pertinents qui, en agissant sur l'environnement, permettront d'améliorer la qualité de vie et le bien être des habitants. Comment élaborer les outils nécessaires pour mener à bien une évaluation pertinente des actions proposées ? Le bénéfice des actions présentées s'évalue souvent plus en termes de bien être et de qualité de vie qu'en nombre de pathologies évitées. Certes, les psychologues, voire même les médecins, ont mis au point des échelles de qualité de vie mais leur

construction, très simplificatrice, mériterait d'être testée eu égard aux besoins en termes de prévention. Le suivi du PRSE devrait être accompagné régulièrement d'enquêtes de perception effectuées sur des populations ciblées. Des focus groups, constitués selon un protocole standardisé, pourraient également être régulièrement organisés.

**Inventaire des études menées au niveau régional dans le domaine environnement-santé**  
**Pilotes : APPA, ORS**  
Ressource à mettre à disposition du public sur un site du Conseil régional

**La question de la pertinence d'un baromètre santé/environnement régional reste posée et demande une négociation avec l'INPES**  
**Pilote : Conseil régional**

**Évaluation des rejets de résidus médicamenteux par les établissements de soins**  
**Pilotes : ARS, DREAL, AFSSAPS, PNSE2**  
Certains rejets médicamenteux sont particulièrement préoccupants, notamment les anticancéreux, les dérivés hormonaux et les antibiotiques. Notre région comporte de fortes concentrations hospitalières, en particulier dans la région lilloise. Une étude devrait être développée pour évaluer les dangers et les risques pour l'environnement et la santé.

**Évaluation des risques pour l'homme liés aux rejets dans l'environnement de substances dangereuses et à leur transfert dans les chaînes alimentaires**  
**Pilotes : ARS, ADEME, Conseil régional...**  
L'évaluation des risques nécessite de prendre en compte l'ensemble des données relatives aux apports de substances toxiques pour l'homme, y compris par le biais des concentrations dans les chaînes alimentaires. Il serait utile que, dans une région à la fois agricole et industrielle, se développe un pôle de compétence en recherche sur les risques sanitaires liés à l'utilisation des produits chimiques utilisés en agriculture ou rejetés dans l'environnement par les activités industrielles.





# Liste des participants

Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre Dunkerque  
Agence de l'eau Artois Picardie  
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
Aprobio  
Arcelor Mittal  
Assistance à domicile aux insuffisants respiratoires  
Association «Les amis de la Terres»  
Association citoyenneté 2000  
Association de défense de l'environnement du Calaisis  
Association de défense de l'environnement du littoral Flandres Artois  
Association de santé au travail de l'arrondissement de Valenciennes  
Association environnement développement alternatif  
Association force ouvrière des consommateurs Nord  
Association pour la prévention de la pollution atmosphérique  
Association prévention Artois  
Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail  
Association santé environnement des rives de l'Aa  
Association santé travail 62-59  
ATMO Nord - Pas-de-Calais  
CARSAT Nord Picardie  
Cellule inter-régionale d'épidémiologie  
Centre d'études techniques de l'Équipement Nord Picardie  
Centre hospitalier de Roubaix  
Centre hospitalier de Tourcoing  
Centre hospitalier de Valenciennes  
CFE-CGC  
Chambre d'agriculture du Nord  
Chambre de commerce et d'industrie Boulogne Côte d'Opale  
Chlorophylle environnement  
Comité départemental des associations familiales laïques du Pas-de-Calais  
Comité Hainaut Cambrésis de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires  
Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole  
Communauté urbaine d'Arras  
Communauté urbaine de Dunkerque  
Confédération générale des petites et moyennes entreprises Nord  
Confédération nationale du logement Nord  
Conseil général du Nord  
Conseil général du Pas-de-Calais  
Consommation logement et cadre de vie  
EGL - Gazonor  
Faculté des sciences biologiques et pharmaceutiques  
Française de mécanique  
Grand port maritime de Dunkerque

Groupe «association hospitalière Nord Artois clinique»  
Groupement qualité Nord - Pas-de-Calais  
Institut de santé au travail du Nord de la France  
Institut Pasteur de Lille  
Institut supérieur d'agriculture  
Lille métropole communauté urbaine  
Maison de l'environnement de Dunkerque  
Maison de la recherche en environnement industriel de Dunkerque  
Maison de promotion de la santé  
Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement (CGEDD - MIGT1)  
MEDEF Côte d'Opale  
Mouvement national de lutte pour l'environnement Nord - Pas-de-Calais  
Mutualité française Nord - Pas-de-Calais  
Mutualité sociale agricole 59 - 62  
Mutuelle générale de l'Education nationale  
Mutuelle radiance Nord - Pas-de-Calais  
Nord écologie conseil  
Nord et vie  
Nord nature environnement  
PACT du Douaisis  
Pôle d'excellence argoalimentaire  
Pôle de compétitivité Aquimer  
Pôle de compétitivité nutrition santé longévité  
Pôle emploi Saint Martin / Boulogne  
Pôle santé travail métropole Nord  
Polyclinique d'Hénin-Beaumont  
Santé en action  
SAV  
SPPPI Artois  
SPPPI Hainaut  
SPPPI Littoral  
UFC que choisir  
Union régionale des associations familiales  
Union régionale UNSA Nord - Pas-de-Calais  
Université du droit et de la santé de Lille - Faculté de médecine  
Université du littoral Côte d'Opale  
Ville de Dunkerque  
Ville de Grande Synthe  
Ville de Gravelines  
Ville de Lapugnoy  
Ville de Sallaumines  
Ville de Verquin  
Ville de Villeneuve d'Ascq



# Lexique

|                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADEME : Agence régionale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie                                       |
| ADIL : Association départementale d'information locale                                                           |
| AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne                                                   |
| ANAH : Association nationale pour l'amélioration de l'habitat                                                    |
| ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire                                                                   |
| APPA : Association pour la prévention de la pollution atmosphérique                                              |
| Aprobio : Association pour la promotion de l'agriculture biologique                                              |
| ARACT : Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail                                           |
| ARS : Agence régionale de santé                                                                                  |
| ATMO : Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA)                                    |
| BASIAS : Base de données des anciens sites et sols industriels et activités de service                           |
| BASOL : Base de données sur les sites et sols pollués                                                            |
| BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières                                                              |
| C2DS : Comité pour le développement durable en santé                                                             |
| CAF : Caisse d'allocations familiales                                                                            |
| CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment                                      |
| CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail                                                   |
| CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement                                                 |
| CCI : Chambre de commerce et de l'industrie                                                                      |
| CERDD : Centre ressource du développement durable                                                                |
| CETE : Centre d'études techniques de l'Équipement                                                                |
| CIRE : Cellule inter-régionale d'épidémiologie                                                                   |
| CIVAR : Centre d'information pour la valorisation de l'agriculture et de la ruralité                             |
| CLCV : Consommation logement et cadre de vie                                                                     |
| CMEI : Conseiller médical en environnement intérieur                                                             |
| CPER : Contrat de plan Etat-Région                                                                               |
| CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie                                                                      |
| CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie                                                        |
| CRSE : Conférence régionale santé environnement                                                                  |
| DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer                                                     |
| DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi |
| DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt                                   |
| DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement                                  |
| ENRx : Espaces naturels régionaux                                                                                |
| EPF : Établissement public foncier                                                                               |
| FFB : Fédération française du bâtiment                                                                           |
| GABNOR : Groupement des agriculteurs biologiques du Nord – Pas-de-Calais                                         |
| GRSP : Groupement régional de santé publique                                                                     |
| InVS : Institut de veille sanitaire                                                                              |
| ISTNF : Institut santé-travail Nord France                                                                       |
| LAURE : Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie                                                  |
| OMS : Organisation mondiale de la santé                                                                          |
| ONG : Organisation non gouvernementale                                                                           |
| OPPBTP : Office professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics                                   |
| PACT : Mouvement pour l'amélioration de l'habitat                                                                |

|                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------|
| PDLHI : Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne                   |
| PDU : Plan de déplacement urbain                                               |
| PLH : Plan local d'habitat                                                     |
| PNSE1 : premier Plan national santé environnement pour la période 2004 – 2008  |
| PNSE2 : deuxième Plan national santé environnement pour la période 2009 – 2013 |
| PPA : Plan de protection de l'atmosphère                                       |
| PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement                        |
| PPIGE : Plate-forme publique de l'information géographique                     |
| PRASE : Plan régional d'action en santé environnement                          |
| PRQA : Plan régional de la qualité de l'air                                    |
| PRS : Projet régional de santé                                                 |
| PRSE1 : premier Plan régional santé environnement                              |
| PRSE2 : deuxième Plan régional santé environnement                             |
| PRSP : Plan régional de santé publique                                         |
| PRST2 : deuxième Plan régional santé au travail                                |
| PST2 : deuxième Plan santé au travail pour la période 2010 – 2014              |
| SCHS : Service communal d'hygiène et de santé                                  |
| SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales (préfecture de région) |
| SPPPI : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles  |
| SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie                    |
| VNF : Voies navigables de France                                               |



Directeur de publication : Dominique Bur, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais  
Rédaction :  
Conception graphique : DREAL / service communication / Ségolène Goubet  
Impression :  
N° ISSN : en cours d'attribution

Crédits photos :  
Couverture : Laurent Mignaux/MEDDTL, Ségolène Goubet-DREAL - **Pages 5 - 6 - 9 - 11** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **page 16** : www.photo-libre.fr - **page 17** : Samuel Montigaud/MEDDTL, www.photo-libre.fr - **Pages 18 - 19** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 20** : Laurent Mignaux/MEDDTL - Arnaud Buisson/MEDDTL - **Page 22** : www.photo-libre.fr - **page 23** : Bernard Suard/MEDDTL, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 24** : Arnaud Buisson/MEDDTL - **Page 25** : Arnaud Buisson/MEDDTL, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 26** : ARS/pôle habitat santé - **Page 28** : ATMO - **page 29** : ATMO, Laboratoire d'allergologie de Strasbourg - **Page 30** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 31** : Arnaud Buisson/MEDDTL, Ségolène Goubet/DREAL - **Pages 32 - 33** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 34** : Arnaud Buisson/MEDDTL - **Page 35** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 36** : François Mathieu - **Page 38** : EPF - **Page 39** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 40** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 41** : Laurent Mignaux/MEDDTL, extraction base de données BASOL - **Page 42** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **page 43** : Laurent Mignaux/MEDDTL, Ségolène Goubet/DREAL - **Pages 44** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 45** : Laurent Mignaux/MEDDTL, Bernard Suard/MEDDTL, www.photo-libre.fr - **Pages 46** : Laurent Mignaux/MEDDTL- **Pages 50 - 51** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Pages 54 - 55** : Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 56** : Bernard Suard/MEDDTL, François Mathieu, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 57** : Arnaud Buisson/MEDDTL, Laurent Mignaux/MEDDTL - **Page 58** : www.photo-libre.fr - page 59 : Michel Petit/DREAL - Ségolène Goubet/DREAL



